

I – LE BUDGET GENERAL

La période de pression budgétaire pèse encore sur le vote du budget primitif 2026 des collectivités territoriales. L'Etat a demandé un effort de plusieurs milliards d'euros pour rétablir les comptes publics.

Pour la deuxième année consécutive, la France ne disposait pas de Loi de finances avant le 31 décembre. Afin d'assurer à l'État et aux collectivités locales le bénéfice des ressources nécessaires pour fonctionner dès le 1er janvier 2026, une Loi spéciale a été adoptée le 23 décembre 2025 pour organiser la situation budgétaire provisoirement, soit jusqu'à l'adoption de la Loi de finances pour 2026.

Après quatre mois de très denses débats parlementaires, le Gouvernement a activé à trois reprises l'article 49.3 de la Constitution à l'Assemblée nationale pour aboutir à l'adoption de la Loi de finances pour 2026. Sur la partie recettes, le texte conserve une grande partie des arbitrages pris par le Sénat en ce qui concerne les collectivités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025 et l'effort demandé aux collectivités en 2026 doit s'élever à près de 2 Md€ (contre 4,6 Md€ dans le PLF initial). Sur la partie dépenses, le DILICO passe finalement à 740 M€, contre 2 Md€ dans la version initiale, et la fusion des dotations d'investissement en un Fonds d'Investissement pour les Territoires est abandonnée.

I-A LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse entre le BP 2026 et le BP 2025 de -1,30 M€ (-2.30%). L'objectif majeur suivi tout au long de la préparation du BP 2026 a donc encore été de construire un équilibre budgétaire le moins dégradé possible.

Pour autant, ont dû être intégrés dans la construction du Budget Primitif 2026 :

- L'inflation pour 2026 à +1,2 % selon les prévisions de la Banque de France en décembre 2025.
- Avec la stabilisation globale des tarifs énergétiques, intégrant la baisse des prix de l'électricité depuis un an, et sous l'effet des travaux d'économies d'énergie, la prévision des consommations énergétiques est réduite de -266 500€ par rapport au BP2025.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP
011 Charges à caractère général	8 266 862	8 114 358	-1,84%
012 Charges de personnel	19 841 207	19 333 019	-2,56%
014 Atténuations de produits	15 180 563	15 074 284	-0,70%
65 Charges de gestion courante	12 830 928	12 258 217	-4,46%
66 Charges financières	1 418 594	1 437 037	1,30%
67 Charges exceptionnelles	10 000	10 000	0,00%
Total	57 548 154	56 226 915	-2,30%

- **Les charges générales (chapitre 011)** baissent de -1,84 % et s'élèvent à 8,11M€ (8,27M€ au BP 2025)

Les prévisions pour 2026 ont été définies en tenant compte des consommations 2025.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Libellé	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP	
			€	%
Fluides (eau, électricité, gaz....)	2 624 100	2 424 400	-199 700	-7,61%
Assurances	228 740	248 320	19 580	8,56%
Taxes foncières	396 000	443 000	47 000	11,87%
Télécommunications et maintenance informatique	524 950	466 150	-58 800	-11,20%
Entretien, maintenance des bâtiments et terrains	408 890	367 520	-41 370	-10,12%
Formation, frais de déplacement, et frais divers pour les ressources humaines	409 880	337 550	-72 330	-17,65%
Transformation et action publique (cotisations, SIG...)	163 200	165 717	2 517	1,54%
Administration générale, juridique, courrier, véhicules, communication ...	280 940	529 200	248 260	88,37%
Charges d'entretien au titre des compétences GEMAPI GEPU	257 381	277 000	19 619	7,62%
Aires d'accueil gens du voyage	89 500	75 500	-14 000	-15,64%
Bas carbone Agriculture et milieux naturels	253 010	326 281	73 271	28,96%
Bas carbone climat air énergie	48 700	36 300	-12 400	-25,46%
Fonctionnement et animation des équipements sportifs	594 750	503 000	-91 750	-15,43%
Fonctionnement des équipements culturels	631 795	591 945	-39 850	-6,31%
Animation des OPAH, programmes de l'habitat	317 000	350 442	33 442	10,55%
Dynamiques territoriales (politique de la ville, santé, police intercommunale,...)	246 800	215 031	-31 769	-12,87%
Programmes économiques et touristiques	545 183	524 250	-20 933	-3,84%
Enseignement supérieur	56 700	32 600	-24 100	-42,50%

Une Autorisation d'Engagement est ouverte pour la maintenance du bassin nordique à hauteur de 758 358€, le marché global impliquant la commande d'une prestation de maintenance pour une durée de 3 ans : 2028/2029/2030

o Les charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale est en baisse de -2,56 % par rapport au BP 2025 pour atteindre 19,33 M€, et +0,85% par rapport au réalisé 2025 (+162 298€).

	BP 2026	BP 2025	Réalisé 2025
BUDGET GÉNÉRAL	19 333 019,00 €	19 841 207,00 €	19 170 721,16 €

- La Loi de finances 2025 a instauré une augmentation des cotisations à la CNRACL des employeurs de 3 points par an pendant quatre ans. Le taux passera progressivement de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Pour 2026, le taux est de 37,65 %.

D'autres mesures sont intégrées :

- Une éventuelle augmentation du SMIC en cours d'année, après celle de janvier 2026. L'hypothèse retenue est une augmentation de +1,18% au 1er juillet 2026.
- L'objectif du versement du CIA qui est de s'approcher à terme d'un 13ème mois pour les agents.
- Les avancements d'échelons qui sont dissociés de la manière de servir des intéressés et sont «automatiques».
- L'impact de la maîtrise des heures supplémentaires en privilégiant la récupération depuis le 1er août 2025

La situation impose une rigueur accrue dans la gestion des moyens humains pour conserver la maîtrise de la masse salariale de la collectivité. C'est pourquoi, les départs pour mutation ou retraites seront remplacés dans le cadre du plan d'embauches 2026 à concurrence des postes nouveaux nécessaires pour exercer une nouvelle mission ou une nouvelle compétence.

Au global, en excluant le coût supplémentaire des mesures décidées par l'Etat, la masse salariale 2026 serait en diminution.

○ **Les atténuations de produit (chapitre 014)**

- Les Attributions de Compensation prévisionnelles s'élèvent à 13 745 221 €
- Le reversement FNGIR s'établit à 1 265 094 € (stable)
- Les reversements prévisionnels de fiscalité s'élèvent à 58 000 €

○ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

- La contribution au SDIS : 7 448 358€ (+1% par rapport au BP 2025).
- Les participations statutaires prévisionnelles aux organismes de regroupement : 384 191 € contre 333 289€ au BP 2025, sur la base des hypothèses suivantes :
 - Syndicat mixte Campus Sup Ardenne : 125 000 €
 - EPAMA : 172 631 €
 - SCOT Nord Ardenne : 72 060 €
 - Parc Naturel Régional : 14 500 €
- Les subventions sont constantes par rapport au BP 2025.

Les variations principales sont liées aux subventions attribuées aux clubs sportifs de haut niveau et pour l'organisation des évènements sportifs dans le territoire Ardennais (+85 000€), au partenariat avec l'Agence de l'urbanisme (+102 000€) et aux subventions attribuées à l'enseignement supérieur qui reculent de -211 263 € suite au départ d'Yschool du Campus Sup Ardenne.

Libellé	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP
Aménagement	100 000	202 000	102%
Agriculture et milieux naturels	13 200	29 000	120%
Habitat	9 000	9 000	0%
Sport	595 000	680 000	14%
Transition énergétique	10 000	10 000	0%
Développement économique	608 742	592 492	-3%
Action culturelle	144 400	144 400	0%
Grands projets - subvention FRAP	50 000	50 000	0%
Enseignement supérieur	429 763	218 500	-49%
Politique de la ville	567 000	557 000	-2%
Politique de santé	65 000	42 500	-35%
Aides au tourisme	636 416	636 416	0%
Projets fonds territorial		50 000	
Subvention Association Frontalier Grand Est		7 500	
Administration générale de la collectivité	27 124	26 500	-2%
Total	3 255 645	3 255 308	0%

- L'équilibre du budget annexe Déchets ne nécessite pas de subvention d'équilibre
- La subvention prévisionnelle d'équilibre au budget annexe Camping : 150 000 € contre 130 026 € au BP 2025 (pour financer les charges d'amortissement),
- La subvention d'équilibre du nouveau budget annexe Centre de santé : 111 380€,
- Les droits d'usage des logiciels et redevances d'usage augmentent : 287 980 € soit + 77 260 € par rapport au BP 2025
- Les admissions en non-valeur : 35 000 €
- Les indemnités des élus : 574 000 € (constantes par rapport au BP 2025)
- Une provision de 11 000 € pour charges exceptionnelles

- **Les charges financières (chapitre 66)** sont évaluées à 1 437 037 € (intérêts, ICNE et ligne de trésorerie) soit +18 443 €.

En 2025, la Banque Centrale Européenne a abaissé 4 fois ses taux directeurs pour un cumul total de 1%. Cette baisse se répercute sur les taux à court terme. En revanche, l'incertitude sur la politique monétaire française et la dégradation de la notation de la France ont tendance à augmenter les taux à long terme.

La hausse des taux de marchés s'est également accompagnée d'une hausse des marges bancaires.

Les conditions de financements se sont donc détériorées l'année dernière :

	2025		
Niveaux moyens	T1	T2	T3
15 ans	3,37	3,53	3,56
20 ans	3,71	3,72	3,8

Les marchés n'anticipent pas de nouvelle baisse de taux de la BCE avant l'été 2026.

Au regard du contexte incertain, la situation ne devrait pas s'améliorer sur les prochains mois

Dans cette situation, alors que la collectivité a emprunté à des taux compris entre 3.31% et 3.49% en 2024 pour son budget principal, les taux négociés en 2025 ont atteint 3.61% et 3.68%. Néanmoins, la stratégie menée qui a consisté à réaliser deux consultations, la première fin du premier semestre et la seconde en octobre a permis de bénéficier d'un fléchissement des taux.

En 2026, le durcissement des conditions bancaires, marqué par des marges relevées et une volatilité accrue, risque de complexifier le financement des projets. Dans ce contexte, le recours aux taux variables (Euribor et €ster) et notamment le Livret A, dont le niveau baissera une nouvelle fois en février 2026, serait une alternative.

La dette du budget général est indexée au 1er janvier 2026 à hauteur de 78.40% en taux fixe et 21.60 % en taux variable, ce qui limite l'impact des variations de taux sur les charges financières.

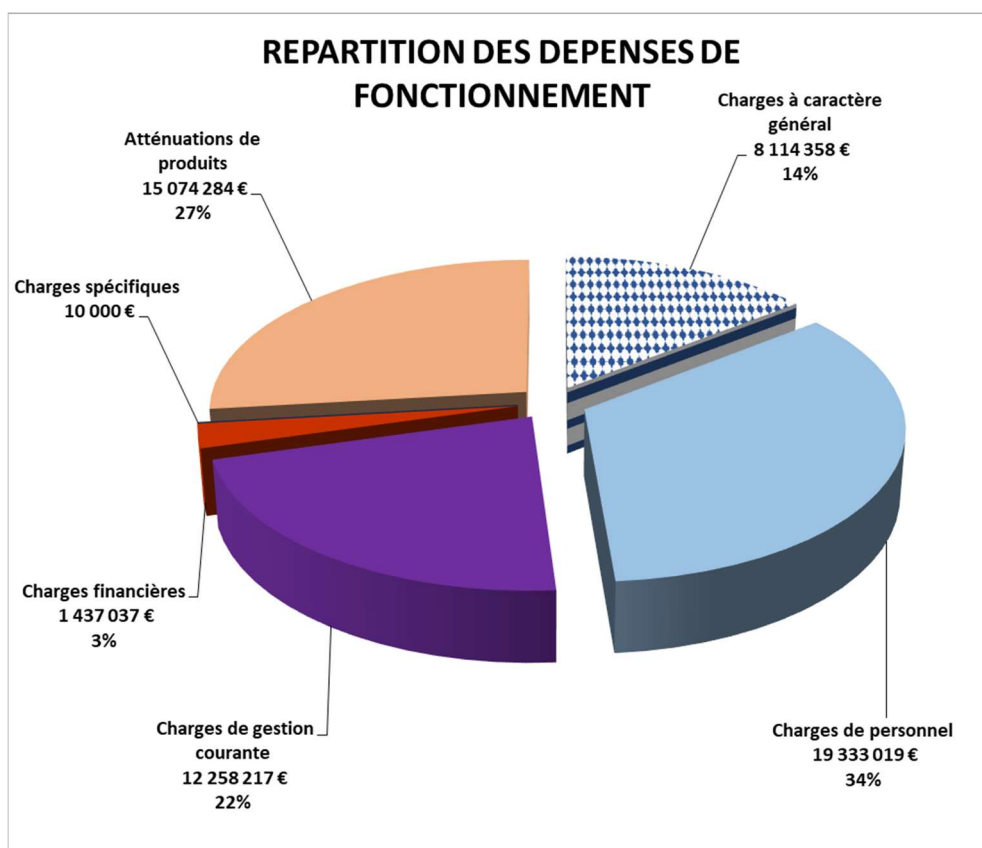
100,00 % de l'encours de la dette est classée en 1-A dans la Charte Gissler.

Le taux moyen de l'exercice, qui représente le coût de la dette, se situe à 2,44 % en 2026.

L'encours au 1er janvier 2026 est de 60,6 M€, soit une hausse de +3,6 M€ par rapport au 1er janvier 2025.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

- Titres annulés et autres charges exceptionnelles : 10 000 €



I – B LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se contractent entre le BP 2025 et le BP 2026. La baisse globale de -2% s'explique principalement par la baisse de la dotation de compensation des EPCI, la compensation CVAE et CFE et les revenus des immeubles.

➤ **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscale (« DILICO »)**

Comme l'an passé, le PLF 2026 prévoyait d'opérer un prélèvement et une mise en réserve d'une fraction des impositions versées aux collectivités, à hauteur de 2 Md€ dont 500 M€ pour les EPCI. Les établissements concernés sont ceux présentant un Indice Synthétique - composé à 75% du potentiel fiscal par habitant et à 25% du revenu par habitant- supérieur à 80% de l'IS moyen de la catégorie. La contribution est plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Ardenne Métropole a échappé à ce dispositif en 2025 ; son prélèvement aurait pu atteindre 937 526 € en 2026. Selon l'ultime version du PLF 2026 sur laquelle le Gouvernement a engagé sa responsabilité, le rétablissement du seuil d'assujettissement à 110% permettrait à nouveau d'éviter la mise en œuvre du DILICO à notre échelle.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP
013 Atténuations de charges	125 884	124 800	-0,86%
70 Produit des services	3 099 440	3 306 670	6,69%
73 Fiscalité	43 488 772	43 376 600	-0,26%
74 Dotations et participations	15 557 230	14 469 207	-6,99%
75 Autres produits de gestion courante	1 319 532	1 011 420	-23,35%
Total	63 590 858	62 288 697	-2,05%

- **La fiscalité (chapitre 73) : 43 376 600 €** (soit une **baisse** de – 112 172 € par rapport au BP 2025).
 - **La fiscalité « ménages »** → dans la nouvelle architecture de la fiscalité locale, les taxes « ménages » territorialisées et à taux voté regroupent la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, ainsi que la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), composante résiduelle de la Taxe d'Habitation. Depuis 2023, le conseil communautaire dispose à nouveau d'un pouvoir de taux sur la THRS (le taux était resté transitoirement figé au niveau adopté en 2019, soit 11,30%).
La DDFiP n'ayant pas encore transmis l'état 1259 valant notification des bases prévisionnelles pour 2026, la fiscalité provenant des ménages est estimée en intégrant notamment la revalorisation forfaitaire des bases (hors locaux professionnels) de **+0,8%** correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
A taux strictement constants, le produit attendu est de 2,5 M€, ce qui ne représente plus que 6% des recettes fiscales et 4% des recettes réelles de fonctionnement.
 - **La fiscalité professionnelle** → l'ensemble CFE + TASCOM + IFER représente 12,4 M€, soit 29,8% de nos recettes fiscales et 20% de nos recettes réelles de fonctionnement. Pour mémoire, seul le taux de la CFE fait l'objet d'un vote par le conseil communautaire.
Suite à la suppression des recettes de CVAE dans le cadre de l'allègement des impôts de production, la compensation est estimée à hauteur de 6,79 M€ comme en 2025.

Depuis 2021, l'affectation d'une part du produit national de TVA s'ajoute aux taxes « ménages » stricto sensu, en compensation de la perte fiscale liée à la suppression de la THRP. La compensation inscrite au titre de 2026 correspond au montant attribué en 2025, soit 18,795 M€ pour Ardenne Métropole. La fraction perçue de TVA correspond à 45% des recettes fiscales et 30% des recettes réelles de fonctionnement.

 - **La taxe GEMAPI** → par décision du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022, la taxe GEMAPI est mise en œuvre depuis 2023. Au regard du programme d'actions à financer en 2026, le Budget Primitif est construit en partant d'un produit appelé de **750 000€**, correspondant à un montant par habitant de 6 €.
 - **Le FPIC** → le produit attendu est de 1 372 045 € au titre de ce premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal, mis en place en 2012. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe globale était resté gelé à 1 Md €, mais la montée en charge du dispositif pourrait être assurée à l'avenir par le truchement des versements d'une fraction du DILICO (à hauteur de 20%, dans la version en cours de la Loi de finances pour 2026).
 - **Les attributions de compensation négatives** → le produit attendu est de 388 745 €.
 - **La taxe de séjour** → le produit attendu est de 280 800 € (y compris la taxe additionnelle reversée au Département). Pour rappel, le rendement de cette taxe était de 283 648 € en 2024 et de 290 227€ (avec engagements) € en 2025.
- **Les dotations (chapitre 74) : 14 469 207 €** (soit une **baisse** de -1 088 023 € par rapport au BP 2025)
 - **La Dotation Globale de Fonctionnement**, qui s'établissait à 13,3 M€ en 2014, est à nouveau estimée à la baisse pour atteindre **10 182 000€** en 2026, (- 9 385 € sur la dotation d'intercommunalité et – 309 884 € sur la dotation de compensation par rapport aux montant perçus en 2025).
 - **Les compensations fiscales** sont estimées à 3 202 945 €, en baisse de 15% par rapport au montant perçu en 2025. La Loi de finances pour 2026 contracte les compensations sur les locaux industriels, en Taxe Foncière et en CFE. L'État passe d'un engagement de compensation pérenne et intégrale à une compensation partielle (à hauteur de 80,7% retenu dans le texte soumis au 49-3, contre 75% dans le PLF26 initial), en amputant ce faisant les perspectives de progression d'une composante particulièrement dynamique de nos recettes (+16,9% depuis 2021). Cette mesure défavorise les territoires qui comptent des bases industrielles significatives, et la perte induite est d'ores et déjà estimée à 4,94M€ pour Ardenne Métropole, cumulés sur toute la mandature 2026-2032 (0,23M€ en TFB et 4,71M€ en CFE).

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** est estimé à 375 000 € (377 106 € perçus en 2025), avec les réserves d'usage sur notre éligibilité.

- **Les autres participations** sont estimées à 709 262€ dont :

- 362 162 € pour le cofinancement de postes (politique de la ville, médiathèques, Leader, gestion des eaux pluviales, contrat local de santé...)
- 219 450 € pour l'animation et la participation aux différentes actions en faveur de l'habitat
- 127 650 € au titre du cofinancement de différentes actions (préservation du patrimoine naturel et zones humides pour le projet Trame Verte et Bleue, actions culturelles...)

- **Les produits d'activité (chapitres 70 et 75) : 4 318 090 €**, soit une baisse de 86 568€ par rapport au BP 2025, liée principalement à l'inscription dès le budget primitif des refacturations entre budgets et à la prise en compte du réajustement intervenu en décision modificative 2025 pour les loyers et charges.

A ce stade, les prévisions de recettes sur nos revenus locatifs atteignent 0,79 M€ soit une baisse de 0,35 M€.

Les recettes des régies de nos différents équipements et services payants enregistrent une augmentation globale de +101 500 € par rapport au BP2025.

La refacturation du personnel entre le budget principal et les budget annexes (transport, eau, assainissement, déchets, centre de santé) est en hausse de 195 400€ (inscription dès le budget primitif)

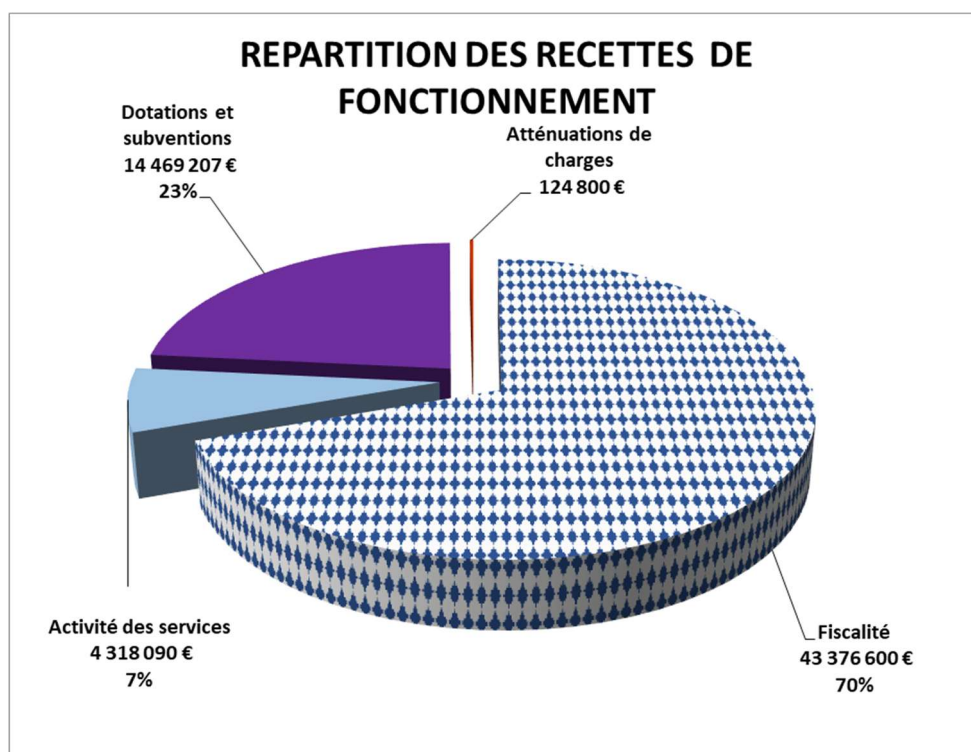
Les recettes afférentes à la mutualisation sont inscrites à hauteur de 400 000€

La perception des Certificats d'Economies d'Energie, dans le cadre des programmes ACTEE+CEE, est réinscrite à hauteur de 175 000 € (constante).

Libellé	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP
Loyers et charges	1 138 532	830 420	-27,06%
Droits d'usage des équipements sportifs et culturels	1 370 150	1 487 650	8,58%
Remboursements par les budgets annexes	1 065 000	1 260 400	18,35%
Remboursements de personnel	530 000	400 000	-24,53%
CEE dans le cadre des programmes ACTEE	175 000	175 000	0,00%
Remboursements des communes (police intercommunale, SIG...)	72 750	143 620	97,42%
Produits divers	67 540	21 000	-68,91%

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ces recettes sont estimées à 124 800€ et correspondent essentiellement à des remboursements sur rémunérations (dont la part agent des tickets restaurant).



I – C LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2026 sont constituées, d'une part, des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) avec la poursuite de projets déjà engagés et des propositions nouvelles sur des projets d'avenir et, d'autre part, des crédits nécessaires au programme courant d'investissement (acquisitions et travaux de maintien en l'état du patrimoine) sur nos équipements actuels.

Les dépenses réelles d'investissement 2026 sont en hausse de 25,23 % par rapport au BP 2025, soit + 7 M€, dont +2,35 M€ pour le dispositif de délégation des aides à la pierre (parcs public et privé) et 2,3 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment à Donchery.

SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16	Emprunts et dettes assimilées	4 381 000	4 863 000	11,00%
20	Immobilisations incorporelles	650 545	1 165 100	79,10%
204	Subventions d'équipement	5 600 656	9 345 983	66,87%
21	Immobilisations corporelles	7 509 098	7 627 132	1,57%
23	Immobilisations en cours	8 579 876	9 817 894	14,43%
26	Immobilisations financières			
27	Autres Immobilisations financières	1 120 000	1 811 942	61,78%
45	Opérations pour compte de tiers (Campus)		235 000	
		27 841 175	34 866 051	25,23%

- **Tableau des Autorisations de Programmes :**

Budget général - Numéro /libellé AP	Opération	Total AP	Autorisation proposée BP 2026	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2025)	mandaté CA prévisionnel 2025	BP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 2027	Restes à financer de l'exercice N+2 2028	Restes à financer de l'exercice N+3 2029	Restes à financer de l'exercice N+4 2030	Restes à financer de l'exercice N+5 2031	Restes à financer de l'exercice N+6 2032	Restes à financer de l'exercice après N+7 2032
AP-2020-05-SEMENR	0064	780 499	-390 250	390 250	390 250									
TOTAL AP Terminée		780 499	-390 250	390 250	390 250	0								
AP-2016-22-OPAH PNRQAD SEDAN	0033	953 314	-179 387	773 927	699 045		74 882							
AP-2018-03-PIG Aides à l'habitat 2018-2020	0045	769 195	-48 011	721 184	658 796		1 604	60 784						
AP-2018-05-AIDE AUX ENTREPRISES 2018	0043	2 550 000	-100 000	2 450 000	1 117 541	137 388	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	175 071	
AP-2018-06-ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	0047	4 800 000	250 000	5 050 000	1 768 252		144 227		1 170 748	1 966 774				
AP-2019-05-Musée Sedan	0052	300 000	18 187 000	18 487 000	87 352	60 284	54 000	100 000	900 000	4 940 000	6 000 000	6 345 363		
AP-2019-09-Fonds développement territorial	0058	3 000 000		3 000 000	803 912	145 847	400 000	400 000	400 000	400 000	450 241			
AP-2019-10-Maison des internes	0059	8 410 000	400 000	8 810 000	1 530 637	3 318 689	3 952 356	8 318						
AP-2020-02-OPAH CHARLEVILLE COEUR DE VILLE	0061	1 265 000	-415 000	850 000	44 547	29 516	250 000	250 000	275 937					
AP-2020-03-PARTICIPATION VOIE VERTE SUD ARDENNES	0062	441 843		441 843	215 971	106 135	119 420	317						
AP-2020-04-Fonds d'intervention touristique	0063	379 886		379 886	205 810	71 493	100 000	2 583						
AP-2020-07-Acquisitions pour activités tertiaires	0041	7 169 669	-2 093 132	5 076 537	3 854 989	1 001 548	220 000							
AP-2020-08-Plan vélo	0067	3 000 000		3 000 000	904 598	162 666	729 224	1 203 512						
AP-2020-09-QUARTIER GARE CHARLEVILLE	0503	12 018 725		12 018 725	3 788 260						823 000	823 000	823 000	5 761 465
AP-2021-01-MAISON MEDICALE SEDAN	00420	4 025 000		4 025 000	2 869 983	1 121 379	33 638							
AP-2021-03-MACERIENNE REHABILITATION BATIMENTAIRE	00357	30 728 000		30 728 000	854 286	1 324 392	2 400 000	11 100 000	11 100 000	3 949 322				
AP-2021-05-EXTENSION ZAMOHOH	0068	5 081 667		5 081 667	2 338 830	700 000	750 099	750 000	542 738					
AP-2021-06-PERFORMANCE ENERGETIQUE	0069	6 400 000		6 400 000	5 097 393	990 702	80 000	231 904						
AP-2022-01-SPL Commerces	0072	5 238 300	-2 500 000	2 738 300	850 500	65 793	317 617	350 000	350 000	350 000	454 390			
AP-2022-03-OPAH Sedan 2022	0076	2 479 000	-1 479 000	1 000 000	30 993	25 073	70 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	123 934	
AP-2022-08-Tapis Point Sedan	0080	70 000		70 000	34 490		10 000	25 510						
AP-2022-09-OPAH Villages et hameaux	0081	4 500 000		4 500 000	262 285	450 771	1 200 000	700 000	600 000	600 000	600 000	86 944		
AP-2022-11-Aides à la pierre parc public	00830	3 388 500		3 388 500	42 710	8 260	400 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	437 530	
AP-2022-12-Aides à la pierre parc privé	00831	16 756 847		16 756 847	1 618 281	4 024 865	5 500 000	3 000 000	2 613 701					
AP-2023-01-Subventions maisons médicales 2023-2024	0042	213 509	45 000	258 509	113 509	50 000	95 000							
AP-2023-02-CENTRE AQUATIQUE SEDAN	0084	6 500 000		6 500 000	151 762	63 119	618 000	2 868 261	2 798 858					
AP-2023-03-Hôtel place Ducale	0086	2 700 000		2 700 000	500 000		500 000	600 000	600 000	500 000				
AP-2023-04-Stellantis - convention EPFGE	0087	3 510 000		3 510 000					3 510 000,00					
AP-2023-05-DONCHERY BATIMENT INDUSTRIEL	0088	3 087 900	-787 900	2 300 000			2 300 000							
AP-2023-06-Thome Genot Conventions EPFGE	0089	290 000		290 000	9 936			280 064						
AP-2023-07-DEVILLE -acquisition et travaux	0090	5 776 712		5 776 712	26 712	19 170	500 000	500 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	730 830		
AP-2023-08-Friche MANIL-convention EPFGE	0091	124 070		124 070	3 729			57 000	63 341					
AP-2023-09-Friche MORY-convention EPFGE	0092	70 000		70 000				10 000	60 000					
AP-2024 - 01 - Bassin Nordique	0093	8 640 000	2 077 175	10 717 175	37 511	35 592	955 300	6 925 913	2 762 859					
AP-2024 - 02 - Performance énergétique phase 2	0069	3 100 000	240 000	3 340 000	49 958	719 452	837 968	1 500 000	232 622					
AP-2024 - 03 - développement photovoltaïque	0094	850 000		850 000	130 426	63 537	350 000	250 000	56 037					
AP-2024 - 04 - PPI maintenance bâtimentaire	0095	31 800 000	-23 600 000	8 200 000	973 728	892 479	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	933 793	
AP-2024-06-GEPU	0085	1 000 000		1 000 000	15 427	232 391	300 000	452 183						
AP-2024-07 Salle de combats Nouzonville	0096	3 180 000		3 180 000	2 232	102 239	717 600	1 886 350	471 579					
AP-2024-08-Eaux pluviales zone d'activité Warcq	0085	5 687 000		5 687 000		15 307	120 000	2 551 693	3 000 000					
AP-2024-09-Soutien aux cinémas	0097	400 000		400 000		100 000	200 000	100 000						
AP-2025 - 02 - Léon Bourgeois - regroupement services mutualisés	0060	4 453 000		4 453 000		13 193	306 000	1 450 000	1 350 000	1 333 807				
AP-2025 - 03 - Voiries zones d'activité	0056	2 400 000	-115 000	2 285 000		302 797	479 800		300 000	300 000	300 000	300 000	302 403	
AP-2025-04 itinéraires cyclables Macérienne	0035	1 614 000		1 614 000			92 000	350 000	500 000	672 000				
AP-2025 - 05 - Fonds commun Rénovation bâti ancien	0098	480 586		480 586		93 358	383 653	3 575						
AP-2025 - 06 - Macérienne Aménagements extérieurs	0035	6 750 000	-1 750 000	5 000 000			143 000	1 500 000	3 357 000					
AP-2025-07-Fonds d'intervention touristique 2025	0063	450 000		450 000			0	100 000	100 000	100 000	150 000			
AP-2025 - 08 - Inondations pays Sedanais	0029	2 669 250		2 669 250		684 928	635 000	650 000	400 000	299 322				
AP-2026-01 Sept fontaines			1 440 000	1 440 000				150 000	750 000	540 000				
Total AP en cours		219 470 973	-10 428 255	209 042 718	31 694 391	17 132 364	27 410 388	42 087 967	40 985 419	19 171 225	11 997 631	10 006 137	2 795 731	5 761 465
Total AP		220 251 472	-10 818 505	209 432 967	32 084 641	17 132 364								
Investissement hors AP						2 631 192	2 592 664							
Total Investissement						19 763 556	30 003 052	42 087 967	40 985 419	19 171 225	11 997 631	10 006 137	2 795 731	5 761 465

Les crédits de paiement sur autorisations de programme s'élèvent à **27,4 M€** en 2026, contre 20,3 M€ au BP 2025.

Le solde des modifications/clôtures d'autorisations de programme proposées et le total des autorisations nouvelles/complémentaires est négatif (-10,8M€ au global).

🔗 Les opérations clôturées : achèvement des programmes et /ou redéfinition des besoins

⇒ Projet SEM ENR : -390 250€

Compte tenu de l'état d'avancement des projets, le second versement au titre de la participation au capital social de la SEM ENR n'est plus programmé.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020-05-SEM ENR	0064	780 499	390 250	390 250				
BP 2026		-390 250		-390 250				
Situation après BP 2026		390 250	390 250	0	0	0	0	0

🔗 Les opérations modifiées :

⇒ L'autorisation de programme votée pour l'OPAH PNRQAD Sedan est minorée de -179 387 €, les crédits alloués en 2026 soldent les différents engagements restants

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2016-22-OPAH PNRQAD SEDAN	0033	953 314	699 045	37 790	150 000	66 479		
BP 2026		-179 387		37 092	-150 000	-66 479		
Situation après BP 2026		773 927	699 045	74 882	0	0	0	0

L'autorisation de programme votée pour le PIG aides à l'habitat 2018-2021 est minorée de -48 011 €, les crédits tiennent compte des différents engagements arrivés à forclusion

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2018-03-PIG Aides à l'habitat 2018-2020	0045	769 195	658 796	30 000	80 399			
BP 2026		-48 011		-28 396	-19 615			
Situation après BP 2026		721 184	658 796	1 604	60 784	0	0	0

⇒ L'autorisation de programme relative aux aides aux entreprises et commerces est réduite de 100 000€, pour tenir compte du rythme des réalisations précédentes et définir une enveloppe annuelle de 170 000 €

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2018-05-AIDE AUX ENTREPRISES 2018	0043	2 550 000	1 254 929	30 000	300 000	300 000	300 000	365 071
BP 2026		-100 000		140 000	-130 000	-130 000	-130 000	150 000
Situation après BP 2026		2 450 000	1 254 929	170 000	170 000	170 000	170 000	515 071

⇒Le développement des Zones d'activité se poursuit. 250 000€ supplémentaires sont ajoutés à l'autorisation de programme, pour acquérir de nouveaux terrains auprès du conseil départemental.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2018-06-ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	0047	4 800 000	1 768 252		1 170 748	1 391 692	469 308	
BP 2026		250 000		144 226			105 774	
Situation après BP 2026		5 050 000	1 768 252	144 226	1 170 748	1 391 692	575 082	0

⇒ L'autorisation de programme votée pour le Musée de Sedan est majorée de 18 187 000€ pour intégrer les travaux et aménagements liés à la création d'un espace muséal sur la thématique des conflits, sur une surface d'environ 2 900 m2 dans le quartier Fabert

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2019-05-Musée Sedan	0052	300 000	147 637	61 000	91 363			
BP 2026		18 187 000		-7 000	8 637	900 000	4 940 000	12 345 363
Situation après BP 2026		18 487 000	147 637	54 000	100 000	900 000	4 940 000	12 345 363

⇒ 400 000€ supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre les travaux de la Maison des internes,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2019-10-Maison des internes	0059	8 410 000	4 849 326	3 350 000	210 674			
BP 2026		400 000		602 356	-202 356			
Situation après BP 2026		8 810 000	4 849 326	3 952 356	8 318	0	0	0

⇒ L'autorisation du programme OPAH Charleville Cœur de ville est réduite de 415 000€ pour atteindre 850 000€, compte tenu de la clôture du programme à intervenir et du niveau actuel d'engagement

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2020-02-OPAH CHARLEVILLE COEUR DE VILLE	0061	1 265 000	74 063	60 000	100 000	200 000	200 000	630 937
BP 2026		-415 000		190 000	150 000	75 937	-200 000	-630 937
Situation après BP 2026		850 000	74 063	250 000	250 000	275 937	0	0

⇒ L'autorisation de programme votée pour l'acquisitions pour activités tertiaires est minorée de - 2 093 132 €, les crédits de cette dernière année servant à finaliser les travaux ateliers Venaison,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3
AP-2020-07-Acquisitions pour activités tertiaires	0041	7 169 669	4 856 537	2 313 132			
BP 2026		-2 093 132		-2 093 132			
Situation après BP 2026		5 076 537	4 856 537	220 000	0	0	0

⇒ L'autorisation de programme SPL commerces est réduite de 2 500 000€, pour financer les participations aux différents projets, sur la base d'une enveloppe annuelle de 350 000 €

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP 2022-01-SPL Commerces	0072	5 238 300	916 293	21 931	1 172 937	1 436 283	1 203 830	487 026
BP 2026		-2 500 000		295 686	-822 937	-1 086 283	-853 830	-32 636
Situation après BP 2026		2 738 300	916 293	317 617	350 000	350 000	350 000	454 390

⇒ L'autorisation de programme votée pour l'OPAH Sedan 2022 est minorée de 1 479 000€ au vu de la faible dynamique des opérations et de la fin de ce programme en 2026

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP 2022-03-OPAH Sedan 2022	0076	2 479 000	56 066	28 455	50 000	150 000	500 000	1 694 479
BP 2026		-1 479 000		41 545	100 000		-350 000	-1 270 545
Situation après BP 2026		1 000 000	56 066	70 000	150 000	150 000	150 000	423 934

⇒ L'autorisation de programme votée pour les subventions des maisons médicales 2023-2024 est revalorisée de 45 000 €, pour tenir compte des projets en cours d'instruction

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2023-01-Subventions maisons médicales 2023-2024	0042	213 509	163 509	50 000				
BP 2026		45 000		45 000				
Situation après BP 2026		258 509	163 509	95 000	0	0	0	0

⇒ L'acquisition du bâtiment industriel Donchery en 2026 soldera l'autorisation de programme, soit une minoration de 787 900€,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2023-05-DONCHERY BATIMENT INDUSTRIEL	0088	3 087 900		3 087 900				
BP 2026		-787 900		-787 900				
Situation après BP 2026		2 300 000	0	2 300 000	0	0	0	0

⇒ 2 077 175 € supplémentaires sont nécessaires pour le projet du bassin nordique, compte tenu des options retenues (chaufferie aérothermique, désimpermeabilisations, zone ludique). La maintenance associée fait l'objet d'une autorisation d'engagement

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2024 - 01 - Bassin Nordique	0093	8 640 000	73 103	93 400	2 032 941	6 098 824	341 732	
BP 2026		2 077 175		861 900	4 892 972	-3 335 965	-341 732	
Situation après BP 2026		10 717 175	73 103	955 300	6 925 913	2 762 859	0	0

⇒ L'autorisation de programme votée pour la phase 2 de la performance énergétique doit être majorée de 240 000€, suite aux travaux de la salle Arena et de la pépinière,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2024 - 02 - Performance énergétique phase 2	0069	3 100 000	769 410	720 000	1 610 590			
BP 2026		240 000		117 968	-110 590	232 622		
Situation après BP 2026		3 340 000	769 410	837 968	1 500 000	232 622	0	0

⇒ L'autorisation de programme votée pour la maintenance bâtementaire est redimensionnée à 8 200 000€, sur la base d'une enveloppe de crédits annuels de 900 000€, et donc minorée de 23 600 000€,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2024 - 04 - PPI maintenance bâtementaire	0095	31 800 000	1 866 207	974 361	2 120 000	2 120 000	2 120 000	22 599 432
BP 2026		-23 600 000		-74 361	-1 220 000	-1 220 000	-1 220 000	-19 865 639
Situation après BP 2026		8 200 000	1 866 207	900 000	900 000	900 000	900 000	2 733 793

⇒ Les travaux de voirie dans les zones d'activité se poursuivent en 2026, mais le montant global de l'autorisation de programme est abaissé de 115 000€ pour établir une enveloppe annuelle de 300 000 €,

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2025 - 03 - Voiries zones d'activité	0056	2 400 000	302 797	320 000	600 000	600 000	577 203	
BP 2026		-115 000		159 800	-600 000	-300 000	-277 203	902 403
Situation après BP 2026		2 285 000	302 797	479 800	0	300 000	300 000	902 403

⇒ La réalisation du projet « Macérienne- aménagements extérieurs », en délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Charleville, est calibré à 5 000 000€, soit une minoration de 1 750 000€.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2025 - 06 - Macérienne Aménagements extérieurs	0035	6 750 000		18 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 732 000
BP 2026		-1 750 000		125 000	500 000	2 357 000	-2 000 000	-2 732 000
Situation après BP 2026		5 000 000	0	143 000	1 500 000	3 357 000	0	0

↳ Les opérations nouvelles :

⇒ Le programme touristique des Sept fontaines à Fagnon nécessite une nouvelle autorisation de programme de 1,44 M€, sur 3 ans :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP 2026-01 Sept fontaines								
BP 2026		1 440 000			150 000	750 000	540 000	
Situation après BP 2026		1 440 000	0	0	150 000	750 000	540 000	0

- **Les dépenses d'investissement hors autorisations de programme : 2,6 M€ soit -0,53 M€ par rapport du BP 2025**

Maintenance batimentaire et équipements, énergie	402 000
Économie	26 000
Equipements informatiques	410 600
Équipements ludiques et sportifs	850 800
Cycle de l'eau	151 975
Tourisme	85 000
Centre de santé (subvention d'équilibre)	92 600
Culture	243 000
Police intercommunale	6 057
Mission climat air énergie	172 500
Agriculture et agroalimentaire	125 132
Communication/protocole	8 000
Santé et Conditions de Travail	5 000
Enseignement supérieur	10 000
Autres(commande publique,DMRH,JURA)	4 000
Total hors AP	2 592 664

- **Le remboursement du capital de la dette : 4 857 000€** pour les emprunts (soit +479 000€ par rapport au BP2025) et 6 000 € pour le remboursement des **cautions**.

I-D LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

La Loi de finances 2026 initiale harmonise le calendrier de versement du FCTVA pour toutes les collectivités **à l'année N+1 (la recette non inscrite pour 2026 est estimée à 2,3M€). Le remboursement de TVA des dépenses réalisées en 2026 n'interviendra qu'en 2027.**

Le PLF26 initial a réduit le Fonds vert de 500 M€. Il était de 2,5 Md€ en 2024 ; 1,15 Md€ en 2025. Il n'atteindra plus que 650M€ pour 2026.

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 28,8 M€.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Évolution BP/BP
024 Produit des cessions			
10 Dotations	2 459 000	250 000	-89,83%
13 Subvention	6 594 818	12 813 543	94,30%
16 Emprunts	12 694 653	15 400 629	21,32%
23 Immobilisations en cours	50 000	340 098	580,20%
	21 798 471	28 804 270	32,14%

Elles concernent essentiellement les subventions attendues sur des projets identifiés et les emprunts mobilisés. L'équilibre du BP 2026 nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt de **15,40M€** contre 12,69M€ au BP 2025, nos ressources propres ne permettant pas d'envisager un programme d'investissement sans une hausse de l'endettement. Avec l'intégration des résultats 2025, ce niveau pourra être revu à la baisse, lors du vote du budget supplémentaire. En l'état, en tenant compte du capital remboursé, cela représenterait une augmentation de l'endettement de 10,54M€. Il s'agira tout au long de l'année de chercher à maximiser les possibilités de co-financements, via la Région, l'État avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et le Fonds vert, mais aussi l'Europe. A ce stade, les subventions notifiées sont inscrites à hauteur de 12,8 M€.

▪ Les recettes globales attendues :

Divers programmes dont TVB	149 085
Pelouse synthétique	361 535
Macérienne - Aménagement global	125 000
Maison médicale Sedan	872 500
Voiries zones d'activité	50 044
Maison des internes	3 916 962
Plan vélo	114 198
Etudes performance énergétique	596 245
Performance énergétique médiathèques	523 180
Délégation ANAH	5 500 000
Développement photovoltaïque	126 645
GEMAPI	12 240
Rénovation bâti ancien	159 906
Friches	100 121
Plan Stratégique Meuse - EPAMA	205 882
FCTVA	250 000
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	340 098
Total	13 403 641

Les sections sont équilibrées par un virement de 4 823 980€

L'EQUILIBRE GENERAL

Le tableau suivant montre l'équilibre général du BP 2026

L'objectif sera à nouveau d'améliorer les ratios pendant l'exécution du budget, en tenant compte des résultats 2025, et à nouveau en mobilisant encore plus d'efforts sur les recherches d'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le budget proposé s'établit comme suit :

Mouvements réels	<u>BP 2025</u>	<u>BP 2026</u>	<u>Evolution 2026/2025</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 548 154	56 226 915	-2,3%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	63 590 858	62 288 697	-2,0%
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	6 042 704	6 061 782	0,3%
Taux d'épargne brute	9,50%	9,73%	
CAPITAL DE LA DETTE	4 381 000	4 863 000	11,0%
EPARGNE NETTE (hors excédents)	1 661 704	1 198 782	
Taux d'épargne nette	2,61%	1,92%	
Encours de la dette au 1er janvier	57 025 110	60 611 979	6,29%
Capacité de désendettement	9,44	10,00	6,0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 460 175	30 113 053	28,4%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	4 381 000	4 863 000	11,0%
TOTAL	27 841 175	34 866 052	25,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 103 818	13 403 641	47,2%
RECETTES D'EMPRUNT	12 694 653	15 400 629	21,3%
TOTAL	21 798 471	28 804 270	32,1%
Total recettes réelles	85 389 329	91 092 967	6,7%
Total dépenses réelles	85 389 329	91 092 967	6,7%
Mouvements d'ordre			
RECETTES D'ORDRE Investissement	4 920 000	4 921 088	0,0%
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	4 536 532	4 823 980	6,3%
DEPENSES D'ORDRE Investissement	3 413 828	3 683 286	7,9%
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	3 320 000	3 321 088	0,0%
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	4 536 532	4 823 980	6,3%
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	1 813 828	2 083 286	14,9%
TOTAL RECETTES	96 659 689	102 921 321	6,5%
TOTAL DEPENSES	96 659 689	102 921 321	6,5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 255 003	38 549 338	23,3%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 255 003	38 549 338	23,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 404 686	64 371 983	-1,6%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	65 404 686	64 371 983	-1,6%

II - LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget Transports :

- ❖ Au titre des différentes mobilités, la promotion de la pratique du vélo est un engagement fort d'Ardenne Métropole.

A ce titre, en juillet 2023 Ardenne Métropole lançait son service de location de flotte de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service, baptisé Cycl'AM. Il s'agit d'une réelle innovation pour les Ardennes puisque que ce nouveau type de service de mobilité n'existait pas ailleurs dans le Département.

Suite à 2 extensions, le dispositif est composé désormais de 110 vélos et 33 stations sur le territoire communautaire plus 2 stations éphémères ventilées sur 16 communes.

La fréquentation est du dispositif est la suivante :

Nombre de mois d'exploitation depuis le 13/07/23	30
Nombre de comptes Cycl'AM ouverts	5 524
Nombre de locations effectuées	35 535
Nombre total de km parcourus	90 571618
Cumul des recettes	67 122 € HT

Le BP 2026 intègre une densification du niveau de service de vélos avec 3 stations supplémentaires :

58 000 € seront investis pour l'achat de 10 vélos Cycl'AM, 15 bornes et 15 batteries ;

161 000 € sont inscrits pour l'exploitation et l'animation du dispositif ;

25 000 € de recettes des locations de vélos ont été inscrits au BP 2026.

- ❖ 50 000 € sont prévus pour l'aménagement des aires de covoiturage. Le marché de signalisation (pose et fourniture de panneaux, marquage au sol) a été notifié fin 2025 pour cette opération.
- ❖ Le dispositif d'autopartage a pris fin début 2022, mais le réseau des bornes continue à être géré et entretenu. Un marché de supervision et de maintenance a été notifié en 2025 à une nouvelle équipe (Freshmile et SPS Energie) du fait de l'échéance fin février 2025 du marché avec Virta et Hervé Thermique. Les coûts sont moindres que pour le marché précédent. Ils sont estimés à 77 515€ TTC pour la supervision, 22 528€ TTC pour la maintenance préventive et 70 000 € TTC pour la maintenance curative. Les bornes sont vieillissantes et nécessite une maintenance curative plus régulière. Malgré ce vieillissement, grâce à ces maintenances, le parc fonctionnent beaucoup mieux, et les recettes sont estimées à 100 000 €. Une étude d'AMO est en cours pour le renouvellement des bornes et l'optimisation du parc.
- ❖ La DSP représente la majorité des dépenses du budget annexe et son financement est assuré principalement par le versement mobilité.

La DSP pour les transports urbains d'Ardenne Métropole a été renouvelée en juillet 2024 (jusqu' au 31 décembre 2031). Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Remplacement progressif des véhicules diesel par des véhicules électriques et biocarburants

- Amélioration de certaines dessertes (Val de Vence, Hauts de Sedan)

- Sortie des lignes suburbaines de la DSP au bout de 2 ans pour les intégrer au marché des transports scolaires.

Le mécanisme financier est légèrement différent de celui de la contribution forfaitaire actuelle : Ardenne Métropole verse un forfait de charges et perçoit les recettes des usagers.

La contribution au délégataire s'élève pour 2026 à 10.8M€ HT.

Depuis juillet 2024, un marché spécifique SAD/TPMR a été mis en place sur l'ensemble du territoire d'Ardenne Métropole. Antérieurement, seules 10 communes en bénéficiaient via la DSP des transports en commun.

Le produit du versement mobilité est ainsi estimé à 11 280 000€, et celui des recettes DSP à 1 822 565 € pour l'année 2026.

Dans le cadre du nouveau contrat, les investissements seront réalisés directement par Ardenne Métropole : le remplacement progressif des véhicules est estimé à 10M€, tracé à travers la création d'une autorisation de programme qui s'étale sur 6 ans.

Une commande globale de 8 bus est déjà passée : 5 électriques et 3 diesels, qui doivent être livrés en 2026. Une recette totale de DSIL 2024 et 2025 est inscrite pour 702 574€, ainsi qu'une subvention attribuée par la Région en 2024 à hauteur de 150 000€ pour les 3 bus électriques.

Les certificats d'économie d'énergie, au vu de la convention signée en 2025 sont valorisés à hauteur de 207 991 €.

Une subvention de l'Etat via la DSIL 2026 pour les bus à commander en 2026 est sollicitée à hauteur de 339 300 €.

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget Transport - Numéro / libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2026	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2025)	mandat CA prévisionnel 2025	BP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 2027	Restes à financer de l'exercice N+2 2028	Restes à financer de l'exercice N+3 2029	Restes à financer de l'exercice N+4 2030	Restes à financer de l'exercice N+5 2031	Restes à financer de l'exercice N+6 2032	Restes à financer de l'exercice après N+7 2032
AP-2024-01 - Acquisition bus		10 000 000	0	10 000 000		0	3 606 740	1 475 000	1 475 000	3 443 260				
Total AP		10 000 000	0	10 000 000	0		3 606 740	1 475 000	1 475 000	3 443 260	0	0	0	0
Investissement hors AP						157 449	200 726							
Total Investissement						157 449	3 807 466	1 475 000	1 475 000	3 443 260	0	0	0	0

- ❖ En 2021, a été conclu un marché pour les transports scolaires d'une durée de 4 ans renouvelable 2 fois 1 an. Du fait du transfert des lignes suburbaines de la DSP vers le marché des transports scolaires, le marché actuel ne sera pas reconduit tacitement pour la dernière année. Un nouveau marché sera lancé en février sous réserve de l'avis du Conseil Communautaire pour une entrée en vigueur pour la rentrée 2026/2027. Est inscrit au BP 2026, le coût du cumul du marché actuel et des lignes transférées depuis la DSP. Même si le coût futur n'est pas encore connu, il devrait être moindre que ledit cumul. Une AMO est en cours pour finaliser l'estimation de ces coûts.
- ❖ En 2022, a débuté la concession de service simple de fourniture, installation, maintenance, entretien & exploitation commerciale des abris voyageurs pour une durée de 12 ans. Cette concession n'entraîne pas de coût pour Ardenne Métropole, y compris pour les nouveaux abris déjà installés. Le concessionnaire se rémunère sur la publicité.

Aucune subvention d'équilibre n'est inscrite au budget primitif, comme au BP 2025.

Au stade du budget primitif, le financement des investissements nécessite de prévoir une inscription d'emprunt de 1 208 813 €, qui sera réajustée lors du budget supplémentaire intégrant la reprise des résultats 2025.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - BP 2026			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	14 093 979	Recettes réelles	16 002 611
<i>dont dépenses de personnel</i>	350 000	<i>dont versement mobilité</i>	11 280 000
<i>dont TAC DSP</i>	10 831 868	<i>dont TAC DSP (y compris TAD TPMR)</i>	2 081 332
<i>dont TAD TPMR</i>	374 000		
<i>dont transports scolaires hors TAC (marchés, sncf...)</i>	1 926 545	<i>dont compensation circuits scolaires</i>	2 451 779
<i>dont charges générales</i>	63 026	<i>dont autres recettes</i>	64 500
<i>dont mobilité électrique(bornes)</i>	364 407	<i>dont mobilité électrique(bornes)</i>	100 000
<i>dont dispositif Cycl'AM</i>	170 000	<i>dont dispositif Cycl'AM</i>	25 000
<i>dont intérêts</i>	14 133		
Amortissements	858 778	Amortissements	189 576
Virement	1 239 430		
Total	16 192 187	Total	16 192 187
Investissement			
Dépenses réelles	3 993 758	Recettes réelles	2 085 126
<i>dont programme pluriannuel</i>	3 606 740	<i>dont subventions</i>	876 313
<i>dont équipements et études hors programme</i>	200 726		
<i>dont capital dette</i>	186 292	<i>dont FCTVA</i>	
		<i>dont emprunt</i>	1 208 813
Amortissements	189 576	Amortissements	858 778
		Virement	1 239 430
Total	4 183 334	Total	4 183 334

Les équilibres du budget primitif Transports 2026 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS		
Mouvements réels	BP 2025	BP 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 532 985	14 093 979
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 432 043	16 002 611
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	899 058	1 908 632
Taux d'épargne brute	5,83%	11,93%
CAPITAL DE LA DETTE	186 292	186 292
EPARGNE NETTE (hors excédents)	712 766	1 722 340
Taux d'épargne nette	2,39%	10,76%
Encours de la dette au 1er janvier	1 484 912	1 298 622
Capacité de désendettement	1,65	0,68
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 547 750	3 807 466
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	186 292	186 292
TOTAL	2 734 042	3 993 758
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	491 684	876 313
RECETTES D'EMPRUNT	1 343 300	1 208 813
TOTAL	1 834 984	2 085 126
Total recettes réelles	17 267 027	18 087 737
Total dépenses réelles	17 267 027	18 087 737
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	857 041	858 778
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	218 245	1 239 430
DEPENSES D'ORDRE Investissement	176 228	189 576
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	857 041	858 778
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	218 245	1 239 430
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	176 228	189 576
TOTAL RECETTES	18 518 541	20 375 521
TOTAL DEPENSES	18 518 541	20 375 521
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 910 270	4 183 334
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 910 270	4 183 334
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 608 271	16 192 187
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 608 271	16 192 187

B. Le budget Eau :

Le projet de budget primitif 2026 a fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation le 5 février.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,78 % par rapport au BP 2025 (+0,36 M€).

↳ Les reversements des 3 redevances de l'Agence de l'eau augmentent de 9,05% (+318 967 €), compte tenu de la revalorisation des tarifs et de la redevance performance calculée non plus au tarif minimal mais en fonction des performances réelles du réseau

↳ Les dépenses du service progressent de 0,42% :

- Les charges générales diminuent de -8,5% (-360 981€) compte tenu principalement la baisse des frais de télécommunication (mise en service des nouvelles lignes -63 000€), d'affranchissement (-81 500€ par rapport au montant du BP 2025 surestimé), et du prix de l'énergie (-127 225€).
- La masse salariale progresse de 5,57% (+ 0,26 M€) mais intègre dès le budget primitif 250 000 € de reversement au budget général pour les personnels support
- Les intérêts de la dette progressent de 45,55% (+ 130 533 €)

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,43% (+0,23 M€) par rapport au BP 2025 :

↳ + 9,05% pour les redevances perçues au bénéfice de l'Agence de l'eau (+318 967 €)

↳ mais -0,75% pour les recettes propres destinées au financement du service (-92 050 €), compte tenu de consommations plutôt anticipées à la baisse et de la volonté de ne pas majorer le prix de l'eau.

A ce stade de la préparation budgétaire, les 3 redevances prélevées pour le compte de l'agence de l'eau s'élèvent à 3,8 M€ mais les participations inscrites en recette seulement à 619 308 € (fonctionnement et investissement) .

Le budget primitif 2026 confirme un niveau d'investissement important : 8,14 M€ (en quasi-stabilité par rapport au BP 2025) majorés de 1,1 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

⇒ Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 12 M€ pour le nouveau programme pluriannuel eau 2026-2028 :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026 - 01 - Programme pluriannuel eau 2026-2028	300							
BP 2026		12 000 000		2 077 579	4 500 000	4 500 000	922 421	
Situation après BP 2026		12 000 000	0	2 077 579	4 500 000	4 500 000	922 421	0

⇒ Le schéma directeur d'eau est désormais géré en autorisation de programme, à hauteur de 4 000 000 € sur 4 ans ; ce premier volet fait actuellement l'objet de demandes de financements auprès de l'agence de l'eau.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026 - 02 - Schéma directeur eau	313							
BP 2026		4 000 000		900 000	1 300 000	1 300 000	500 000	
Situation après BP 2026		4 000 000	0	900 000	1 300 000	1 300 000	500 000	0

⇒ La réhabilitation des armoires électriques nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 1 340 000 € sur 5 ans ; ce programme permettra de renforcer la sécurisation et l'homogénéisation des 111 armoires électriques.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026 - 03 - Armoires électriques	312							
BP 2026		1 340 000		180 000	290 000	300 000	300 000	270 000
Situation après BP 2026		1 340 000	0	180 000	290 000	300 000	300 000	270 000

⇒ Le déploiement de la télérelève instantanée, destinée notamment à un meilleur suivi des consommations et par conséquent à une diminution des fuites, nécessite une autorisation de programme à hauteur de 3 600 000€ sur 4 ans.

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026-04 - Déploiement de la télérelève	300							
BP 2026		3 600 000		50 000	1 600 000	1 400 000	550 000	
Situation après BP 2026		3 600 000	0	50 000	1 600 000	1 400 000	550 000	0

- Les programmes pluriannuels eau 2023-2025 et 2026-2028 représentent un volume de crédits de paiement de 949 721€ et 2 077 579 €, et permettront notamment la poursuite des travaux à Nouzonville pour les rues Jean Moulin et Poulin, du Pré St Ange à Charleville. La pose des matériaux électromécaniques neufs, l'extension du hangar de la Ravaude sont également programmés, ainsi que la seconde partie de la conduite de Franclicu à Boulzicourt pour 500 000 €.
- L'autorisation de programme votée en 2021 et relative à la « reconquête des rendements des réseaux » d'eau potable portera notamment en 2026 sur la recherche de fuites par des équipements acoustiques et sur le renouvellement de compteurs d'eau à hauteur de 255 000 €.
- L'autorisation de programme relative à la remise à niveau des installations et réseaux permettra en 2026, la réalisation du diagnostic décennal des forages, les rénovations des branchements demandées par le Centre Technique de l'Eau, l'installation de purges automatiques pour les réseaux de Balan, Illy / Olly, Manchester ; l'avancement de ces travaux en 2026 nécessite une inscription de 596 918 €.
- L'étude de faisabilité liée à la DUP d'Aubigny les Pothées nécessite 20 000 € en 2026.
- La réhabilitation de l'UTEP de Chalandry se poursuit en 2026 avec 228 333 €.
- La modernisation des procédés de traitement de l'eau potable se poursuit pour un montant de 515 446 €.
- La modernisation de la télégestion et supervision nécessitera 750 372 €.
- L'étude du schéma directeur se concrétise avec les diagnostics d'ouvrages et la mise en place de la sectorisation pour 900 000 €.
- 220 000 € pour les travaux de réaménagement du CTE à Léon Bourgeois.
- 350 000 € pour le désamiantage, la démolition et la maîtrise d'œuvre du programme photovoltaïque à Warcq.
- 190 000€ pour la maintenance bâtementaire du Château d'eau De Gaulle et de Chalandry-Elaire.
- 103 884 € pour l'achat de véhicules utilitaires.
- Dans le cadre de la sécurisation des biens et des agents, 315 000€ sont prévus pour le renouvellement ou le remplacement d'éléments de sécurité pour les interventions sur les ouvrages, des dispositifs de vidéosurveillance, la réhabilitation des ouvrages.

Des diminutions d'autorisation de programme sont également proposées, afin de corrélér au mieux les spécificités techniques déjà connues et des échéances calendaires raisonnées.

- AP-2021 - 02 - MISE A NIVEAU INSTALLATIONS ET RESEAUX : -1,45 M€ pour déterminer un montant annuel de 600 000 € jusqu'en 2032, sans risque de non-conformité.
- AP-2023 - 01 - PROGRAMME EAU 2023-2025 : -9,5 M€, au vu des dépenses réellement engagées depuis 2023.
- AP-2024 - 04 - Maintenance bâtementaire : -0,9 M€ : pour correspondre à une enveloppe de 200 000 € par an jusqu'en 2031

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget Eau - Numéro libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2026	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2025)	mandat CA prévisionnel 2025	BP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 2027	Restes à financer de l'exercice N+2 2028	Restes à financer de l'exercice N+3 2029	Restes à financer de l'exercice N+4 2030	Restes à financer de l'exercice N+5 2031	Restes à financer de l'exercice N+6 2032	Restes à financer de l'exercice N+7 2032
AP-2021-01 - RECONQUETE RENDEMENT DES RESEAUX	301	2 150 000		2 150 000	712 505	331 402	255 000	150 000	150 000	150 000	150 000	251 093		
AP-2022-02 - MISE A NIVEAU INSTALLATIONS ET RESEAUX	302	7 640 000	-1 450 000	6 190 000	1 252 794	432 449	596 918	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	606 408	301 431
AP-2022-02 - Captage Aubigny les Pothées	304	750 000		750 000	0	0	20 000	100 000	630 000					
AP-2023-01 - PROGRAMME EAU 2023-2025	300	19 148 850	-9 500 000	9 648 850	4 014 305	4 568 991	949 721	115 833						
AP-2024-01 - REHABILITATION UTEP Chalandry	302	979 672	820 328	1 800 000	500 853	391 134	228 333	530 000	149 680					
AP-2024-02 - MODERNISATION DES PROCÉDES DE TRAITEMENT DE L'EAU	302	1 110 000	1 690 000	2 800 000	34 364	265 984	515 446	839 250	533 000	611 956				
AP-2024-03 - MODERNISATION DE LA TELEGESTION - SUPERVISION - CO	302	1 085 000		1 085 000	33 262	244 888	750 373	56 477						
AP-2024-04 - Maintenance batimentaire	30	2 218 600	-887 440	1 331 160	953	21 206	190 000	214 560	214 560	214 560	214 560	260 762		
AP-2024-05 - Développement photovoltaïque	30	1 250 000	155 000	1 405 000	49 940	408 786	350 000	350 000	246 273					
AP-2024-06 - CENTRE TECHNIQUE EAU LEON BOURGEOIS	30	2 000 000		2 000 000	0	191 208	220 000	1 190 000	398 792					
AP-2024-07 - Renouvellement alimentation zone de Warcq	300	1 650 000		1 650 000	0	0		850 000	800 000					
AP-2024-08 - Recherche de nouvelles ressources	303	500 000		500 000	0	0	30 000	100 000	100 000	270 000				
AP-2025-01 - Sécurisation des biens et des agents	302	3 500 000		3 500 000	0	169 214	315 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	915 786
AP-2025-02 - Véhicules et matériels	30	635 000		635 000	0	129 230	103 884	130 000	100 000	171 886				
AP-2026-01 - programme pluriannuel 2026-2028	300		12 000 000	12 000 000			2 077 579	4 500 000	4 500 000	922 421				
AP-2026-02 - Schéma directeur eau	313		4 000 000	4 000 000			900 000	1 300 000	1 300 000	500 000				
AP-2026-03 - Armoires électriques	302		1 340 000	1 340 000			180 000	290 000	300 000	300 000	270 000			
AP-2026-04 - Déploiement de la télérelève	300		3 600 000	3 600 000			50 000	1 600 000	1 400 000	550 000				
Total AP		44 617 122	11 767 888	56 385 010	6 598 977	7 154 492	7 732 254	13 266 120	11 772 305	4 640 823	1 584 560	1 461 855	956 408	1 217 216
Investissement hors AP						305 699	380 755							
Total Investissement						7 460 191	8 113 009	13 266 120	11 772 305	4 640 823	1 584 560	1 461 855	956 408	1 217 216

Les cofinancements attendus s'élèvent à 477 066 €, en fonction des subventions notifiées, des acomptes déjà versés et de l'avancement des dépenses correspondantes.

De nouveaux dossiers sont en cours de constitution auprès de l'Agence de l'eau, l'importance des investissements nécessaires à la sécurisation des infrastructures ne pouvant donner lieu au seul financement par l'emprunt et le prix de l'eau.

La prévision de recette d'emprunt pour le BP 2026 est de 5,9 M€ (5,77 M€ au BP 2025 et 4 M€ réalisés)

BUDGET ANNEXE EAU- BP 2026			
DEPENSES		Fonctionnement	
		RECETTES	
Dépenses réelles	13 252 005	Recettes réelles	16 052 538
<i>dont dépenses de personnel</i>	5 010 095	<i>dont vente d'eau</i>	9 504 330
<i>dont intérêts de la dette</i>	417 074	<i>dont redevance consommation AERM</i>	2 280 000
<i>dont reversements 3 redevances AERM</i>	3 843 330	<i>dont redevances prélèvement AERM</i>	981 930
<i>dont charges générales</i>	3 981 506	<i>dont redevances performance eau AERM</i>	581 400
		<i>dont prestations, travaux, refacturation</i>	2 387 836
		<i>dont subventions AERM</i>	243 042
		<i>dont loyer, redevances, remboursements</i>	74 000
Amortissements	2 940 000	Amortissements	160 000
Virement	20 533		
Total	16 212 538	Total	16 212 538
		Investissement	
Dépenses réelles	9 209 009	Recettes réelles	6 408 476
<i>dont programme pluriannuel</i>	7 732 254	<i>dont subventions</i>	477 066
<i>dont équipements et études hors programme</i>	380 755	<i>dont emprunt</i>	5 931 410
<i>dont capital de la dette</i>	1 096 000		
Amortissements	160 000	Amortissements	2 940 000
		Virement	20 533
Total	9 369 009	Total	9 369 009

BUDGET ANNEXE EAU		
Mouvements réels	BP 2025	BP 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 893 994	13 252 005
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 825 621	16 052 538
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	2 931 627	2 800 533
Taux d'épargne brute	18,52%	17,45%
CAPITAL DE LA DETTE	878 844	1 096 000
EPARGNE NETTE (hors excédents)	2 052 783	1 704 533
Taux d'épargne nette	12,97%	10,62%
Encours de la dette au 1er janvier	13 039 843	16 135 999
Capacité de désendettement	4,45	5,76
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 166 970	8 113 009
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	878 844	1 096 000
TOTAL	9 045 814	9 209 009
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	343 826	477 066
RECETTES D'EMPRUNT	5 770 361	5 931 410
TOTAL	6 114 187	6 408 476
Total recettes réelles	21 939 808	22 461 014
Total dépenses réelles	21 939 808	22 461 014
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	2 750 000	2 940 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	308 891	20 533
DEPENSES D'ORDRE Investissement	127 264	160 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	2 750 000	2 940 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	308 891	20 533
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	127 264	160 000
TOTAL RECETTES	25 125 963	25 581 547
TOTAL DEPENSES	25 125 963	25 581 547
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 173 078	9 369 009
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 173 078	9 369 009
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 952 885	16 212 538
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 952 885	16 212 538

C. Le budget Assainissement :

Le projet de budget primitif 2026 a fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation le 5 février.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées globalement en baisse de -2,75% par rapport au BP 2025 (-0,28 M€) :

↳ + 27,61% pour la redevance performance collectée pour le compte de l'Agence de l'eau (+182 377 €) : le coefficient appliqué au niveau minimal en 2025 tient compte du niveau réel de performance déclaré en 2025

↳ -4,88% pour les charges du service :

- Les charges générales diminuent de 5,89% (-360 226 €) compte tenu principalement de la baisse des prestations externalisées et du coût de l'énergie.
- La masse salariale est en légère progression de 0,17%, intégrant les recrutements nécessaires et le reversement au budget de l'eau pour les personnels transverses (ingénierie, SORU...) et au budget général.
- Les intérêts de la dette diminuent légèrement (-12 685 €) compte tenu de la baisse du livret A et des ICNE
- Le BP 2025 comprenait une provision pour anticiper la régularisation des opérations de branchements privés. Sa poursuite sera réexaminée en cours d'année 2026 (soit -0,15 M€).

Les recettes de fonctionnement sont globalement légèrement en hausse de 0,4% par rapport au BP 2025 (+0,05 M€),

↳ + 27,61% pour la redevance performance reversée à l'Agence de l'eau (+182 377 €)

↳ -1,05% pour les recettes du service compte tenu de consommations plutôt anticipées à la baisse et de la volonté de ne pas majorer le prix de l'eau.

A ce stade de la préparation budgétaire, la redevance prélevée pour le compte de l'agence de l'eau s'élève à 0,84 M€ mais les participations inscrites en recette seulement à 396 073 € (investissement) .

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6,4 M€ (en baisse d'1,6 M€ par rapport au BP 2025), complétées de 2,4 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Des efforts de réduction de dépenses sont consentis sur les travaux hors AP (-600 000 €), sur les véhicules (-180 000€) faisant suite à l'achat d'un camion hydrocureur en 2025 et une première année de programmes de travaux 2026-2028 assez modeste afin d'anticiper sur de grosses tranches de travaux à partir de 2027 concernant les assainissements de Sedan et de Warcq (4,2M€).

⇒ Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 10 M€ pour le nouveau programme pluriannuel assainissement 2026-2028 :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026-01-Programme pluriannuel assainissement 2026-2028	400							
BP 2026		10 000 000		2 677 035	3 360 000	3 000 000	962 965	
Situation après BP 2026		10 000 000	0	2 677 035	3 360 000	3 000 000	962 965	0

- Les programmes pluriannuels 2023-2025 et 2026-2028, à hauteur de 1 386 001 € et 2 677 035 €, intégreront notamment les travaux dans les STEP (2,3 M€) mais également les travaux sur réseaux (1,7 M€) dont les rues J Moulin, de Pré St Ange et de Mézières
- Les investissements sur les postes de relèvement (0,35M€),
- Les travaux de mise en conformité, dont la maîtrise d'œuvre de déracordement du ruisseau de la Linette à Sedan (0,27M€) et les travaux d'élimination des eaux claires (DERU) pour 0,21M€,
- Les travaux sur le réseau de collecte de Warcq (0,29M€),
- Les achats des véhicules et matériels utilitaires

Des diminutions d'autorisation de programme sont également proposées, afin de corrélér au mieux les spécificités techniques déjà connues, les capacités à faire, et des échéances calendaires raisonnées :

- AP - 2020 - 03- TRAVAUX STRUCTURANTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF : - 3,8M €, pour déterminer un montant annuel de 300 000 € (intégrant les eaux claires) jusqu'en 2032 ;
- AP - 2021 - 01- CONFORMITE ASSAINISSEMENT SEDAN : - 20 M€, pour ne conserver que le déracordement de la Linette à hauteur de 5 M€ en première phase. La globalité de l'opération (initialement estimée en 2021 à plus de 40 M€) fera l'objet d'inscriptions en phases successives.
- AP - 2023 - 01 - Assainissement 2023-2025 : -5,3 M€, au vu des dépenses réellement engagées depuis 2023.

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget assainissement - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2026	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2025)	mandaté CA prévisionnel 2025	BP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 2027	Restes à financer de l'exercice N+2 2028	Restes à financer de l'exercice N+3 2029	Restes à financer de l'exercice N+4 2030	Restes à financer de l'exercice N+5 2031	Restes à financer de l'exercice N+6 2032	Restes à financer de l'exercice après N+7 2032
AP - 2020 - 03- TRAVAUX STRUCTURANTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	402	7 500 000	-3 800 000	3 700 000	1 145 864	303 275	455 000	500 000	500 000	500 000	295 861			
AP - 2021 - 01- CONFORMITE ASSAINISSEMENT SEDAN	403	25 000 000	-20 000 000	5 000 000	500	81 075	274 260	2 750 000	1 894 165					
AP - 2022 - 01- ASSAINISSEMENT FAGNON	404	2 600 000		2 600 000	1 620 768	507 251	252 000	219 981						
AP - 2023 - 01 - Assainissement 2023-2025	400	16 532 000	-5 300 000	11 232 000	5 428 245	4 109 037	1 386 000	308 718						
AP - 2023 - 02 - Programme qualité Vigne	406	1 280 000		1 280 000	0	0	90 000	90 000	10 000	500 000	590 000			
AP - 2024 - 01 - Assainissement Warcq	406	13 000 000		13 000 000	63 650	43 704	289 115	1 470 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 633 531
AP - 2025 - 01 - Postes de relèvement	400	2 100 000		2 100 000	0	232 230	361 558	300 000	300 000	300 000	300 000	306 212		
AP - 2025 - 02 - Véhicules et matériels	400	670 000	65 000	735 000	0	404 332	10 200	320 468						
AP - 2026 - 01 Programme pluriannuel assainissement 2026-2028	400		10 000 000	10 000 000			2 677 035	3 360 000	3 000 000	962 965				
Total AP		68 682 000	-19 035 000	49 647 000	8 259 027	5 680 905	5 795 168	9 319 166	7 704 165	4 262 965	3 185 861	2 306 212	1 500 000	1 633 531
Investissement hors AP						1 282 233	637 398							
Total Investissement						6 963 138	6 432 566	9 319 166	7 704 165					1 633 531

Les cofinancements attendus s'élèvent à 0,4 M€ €, en fonction des subventions notifiées, des acomptes déjà versés et de l'avancement des dépenses correspondantes.

De nouveaux dossiers sont en cours de constitution auprès de l'Agence de l'eau, l'importance des investissements nécessaires à la sécurisation des infrastructures ne pouvant donner lieu au seul financement par l'emprunt et le prix de la redevance assainissement.

La recette d'emprunt s'élève à 4,98 M€ (5,5M€ au BP 2025 et 4 M€ réalisés).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- BP 2026

DEPENSES		Fonctionnement		RECETTES	
Dépenses réelles	9 800 048	Recettes réelles	13 217 725		
<i>dont dépenses de personnel</i>	2 023 141	<i>dont redevance d'assainissement</i>	11 024 684		
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 021 035	<i>dont redevance performance assainissement AERM</i>	842 992		
<i>dont charges générales</i>	5 912 880	<i>dont travaux prestations autres</i>	988 049		
<i>dont reversements AERM</i>	842 992	<i>dont PFAC</i>	140 000		
<i>dont provisions</i>	0	<i>dont redevance.assnt non collectif</i>	60 000		
		<i>dont redevances</i>	162 000		
Amortissements	3 650 000	Amortissements	450 000		
Virement	217 677				
Total	13 667 725	Total	13 667 725		
		Investissement			
Dépenses réelles	8 790 567	Recettes réelles	5 372 890		
<i>dont programme pluriannuel</i>	5 795 169	<i>dont subventions</i>	396 073		
<i>dont équipements et études hors programme</i>	637 398	<i>dont emprunt</i>	4 976 817		
<i>dont capital de la dette</i>	2 358 000				
Amortissements	450 000	Amortissements	3 650 000		
		Virement	217 677		
Total	9 240 567	Total	9 240 567		

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Mouvements réels	<u>BP 2025</u>	<u>BP 2026</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 077 284	9 800 048
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 166 314	13 217 725
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	3 089 030	3 417 677
Taux d'épargne brute	23,46%	25,86%
CAPITAL DE LA DETTE	2 215 163	2 358 000
EPARGNE NETTE (hors excédents)	873 867	1 059 677
Taux d'épargne nette	6,64%	8,02%
Encours de la dette au 1er janvier	33 472 056	35 216 281
Capacité de désendettement	10,84	10,30
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 021 663	6 432 567
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2 215 163	2 358 000
TOTAL	10 236 826	8 790 567
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 622 155	396 073
RECETTES D'EMPRUNT	5 525 641	4 976 817
TOTAL	7 147 796	5 372 890
Total recettes réelles	20 314 110	18 590 615
Total dépenses réelles	20 314 110	18 590 615
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	3 380 081	3 650 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement	312 136	217 677
DEPENSES D'ORDRE Investissement	603 187	450 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	3 380 081	3 650 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement	312 136	217 677
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	603 187	450 000
TOTAL RECETTES	24 609 514	22 908 292
TOTAL DEPENSES	24 609 514	22 908 292
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 840 013	9 240 567
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 840 013	9 240 567
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 769 501	13 667 725
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 769 501	13 667 725

D. Le budget Zones d'activités

Le budget Zones d'activités doit permettre de mener à bien les études, acquisitions et aménagements relatifs aux zones d'activités récemment reprises par l'intercommunalité.

L'année 2018 a été caractérisée par l'ouverture d'une APCP de 4,8 M€ sur les prévisions d'acquisitions de zones d'activités des communes et du Département.

En 2019, les parcs d'activités départementaux de Bazeilles II, Lumes, Villers-Semeuse et Vivier-au-Court ont été acquis et la première partie du paiement au Département a été libérée (917 953 €). Le processus de reprise prévoyant, après versement de l'acompte, que le règlement se fera au fur et à mesure des ventes, avec le versement du solde au bout de 8 ans.

En 2020, les négociations ont repris avec la CCI pour l'acquisition des 2 dernières zones du territoire, situées à Tournes et à Donchery. Destinée à accueillir le centre pénitencier (projet INSERRE), la reprise de la zone de Donchery a été actée en fin d'année.

En 2021, l'acquisition de la zone de Tournes a été réalisée, ainsi que certaines régularisations, notamment auprès des communes disposant encore de réserves foncières sur les zones d'activités (Vrigne aux Bois par exemple).

En 2022, le budget annexe a comptabilisé des acquisitions à hauteur de 0,2 M€ mais n'a pas enregistré de cessions nouvelles. L'équilibre a été assuré par l'avance du budget général.

Au terme de ces transactions, Ardenne Métropole gère 25 zones d'activités réparties près de 700 ha (dont environ 65 disponibles) sur lesquels évoluent près de 450 entreprises.

Des acquisitions et cessions ont été comptabilisées en 2023 et 2024, qui ont permis de procéder à un remboursement des avances consenties par le budget général (87 411€ et 23 058 €)

3 cessions ont été titrées en 2025 (Lumes, Bazeilles)

En 2026, des acquisitions sont prévues à hauteur de 820 872 € (acquisitions et paiement du solde pour les parcelles cédées) et des cessions sont prévues à hauteur de 676 646€ (Bazeilles, Sedan et Vivier)

L'équilibre 2026 nécessite une avance du budget général de 144 227 €.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE - BP 2026			
DEPENSES	Fonctionnement		RECETTES
Dépenses réelles	820 873	Recettes réelles	820 873
<i>dont acquisitions de terrains</i>	820 872	<i>dont vente de terrains</i>	676 646
<i>dont etudes et prestations</i>	1	<i>dont Autres recettes</i>	144 227
Variation des stocks	820 873	Variation des encours	820 873
Total	1 641 746	Total	1 641 746
Investissement			
Dépenses réelles	820 873	Recettes réelles	820 873
<i>Remboursement Avance du budget général</i>	144 227	<i>Avance du budget général</i>	144 227
<i>remboursement emprunt</i>	676 646	<i>Emprunt</i>	676 646
Constatation du stock	820 873	Sortie du stock	820 873
Total	1 641 746	Total	1 641 746

Information complémentaire : les règles comptables imposent des inscriptions en section de FONCTIONNEMENT, puisque ces acquisitions destinées à la revente s'apparentent à une opération immobilière et non à un accroissement du capital immobilier de l'EPCI. Les APCP ne pouvant être votées que pour des investissements, le principe d'achat/revente avec étalement des dépenses et recettes nécessite un montage comptable via le budget principal.

Les spécificités d'une comptabilité de stock imposent également la constatation d'un certain nombre d'écritures y afférentes, et nécessitent de raisonner comme si l'intégralité de l'opération devait être soldée en fin d'exercice.

Le budget annexe zone d'activités est voté sous l'instruction M57 mais sans référence fonctionnelle.

E. Le budget Camping et halte fluviale :

La gestion du camping du Mont Olympe et du port de plaisance a été confiée le 29 mars 2018 à un prestataire via une concession d'équipement.

Le contrat de concession, initialement prévu pour une durée de 7 ans, a été prolongé d'une année, compte tenu des années Covid ayant empêché un retour sur investissement de la délégataire.

La délégation signée avec la SARL du Mont Olympe pour l'exploitation du camping, de l'aire de camping-car et du port de plaisance a pris fin le 31 octobre 2025. Le 23 septembre 2025, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion de ces installations à Charleville-Mézières. Une procédure de mise en concurrence a été lancée le 29 septembre 2025, entraînant l'intérêt de trois candidats et la réception de deux offres. Cependant, aucune offre ne répondant complètement aux besoins, cela a conduit Ardenne Métropole à reconsidérer ses ambitions en matière de développement. Le 16 décembre 2025, la commission a déclaré la procédure sans suite, soulignant la nécessité de redéfinir les besoins. Par ailleurs, un groupe international expert en gestion touristique s'est manifesté pour optimiser le site, notamment par le développement de nouveaux produits touristiques visant à prolonger le séjour des visiteurs.

Il a été décidé de mettre fin à l'intérêt communautaire du camping, du snack et de l'aire de camping-car, permettant leur restitution à la commune de Charleville-Mézières, avec l'accompagnement d'Ardenne Métropole pour établir un partenariat avec un acteur international. Suite à une délibération du conseil communautaire le 27 janvier 2026, il a été mis fin à l'intérêt communautaire de ces équipements touristiques, et un procès-verbal de retour du bien a été établi.

Le camping de Charleville-Mézières a comptabilisé 11 901 nuitées en 2025.

L'aire de camping-car aménagée par Ardenne Métropole pour la partie VRD et par le délégataire pour la partie matériel, a été ouverte en mars 2022 et a comptabilisé plus de 3 200 nuitées la première année, 4 781 en 2023 et 4 920 en 2024.

Sur Charleville, Ardenne Métropole ne gèrera donc plus que le port.

Concernant l'équipement basé à Sedan, le site a été transformé en aire d'accueil de camping-car, là aussi avec l'ambition de monter en gamme et donc d'être plus attractif, avec des durées de séjour plus longues permettant une plus forte consommation locale. L'aire a été inaugurée en juillet 2019.

La gestion (camping-car et halte fluviale) a été confiée au Camping-Car Park, en 2019, prestataire renouvelé en 2024 aux termes d'une mise en concurrence, lequel commercialise et encaisse les règlements, moyennant une redevance annuelle.

En 2019, près de 1 000 nuitées ont été comptabilisées, générant un chiffre d'affaires d'un peu plus de 11 000 € TTC.

En 2020, on constate une augmentation malgré le contexte, avec près de 1 200 nuitées et près de 15 000 € de CA TTC.

En 2021, l'aire trouve petit à petit son public, 1 892 nuitées sont comptabilisées, pour près de 23 000 € de CA TTC.

La fréquentation a été multipliée par 2 en 2022 avec 4 024 nuitées pour 47 398 € de CA, une belle évolution confirmée en 2023 avec 4 093 nuitées pour 50 378 € de CA. La fréquentation moyenne annuelle semble être atteinte puisque le CA 2024 s'établit à 51 557 € (3 815 nuitées).

Une subvention d'équilibre prévisionnelle globale est cependant nécessaire à hauteur de 150 000 €, principalement pour tenir compte des charges d'amortissement.

Les investissements inscrits en 2026 concernent principalement la poursuite des travaux et acquisitions pour le label pavillon bleu pour le Port Pavillon, la facturation des travaux d'assainissement 2025 (30 129 €), l'acquisition de pontons, la signalétique des sites (port et aire de camping-car de Sedan)

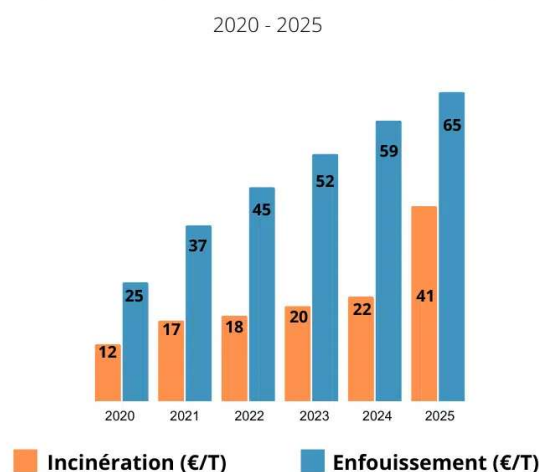
BUDGET ANNEXE CAMPING HALTE FLUVIALE - BP 2026			
DEPENSES	Fonctionnement		RECETTES
Dépenses réelles	80 644	Recettes réelles	181 657
<i>dont dépenses de personnel</i>		<i>dont produits d'exploitation</i>	31 657
<i>dont charges générales</i>	80 644	<i>dont subvention d'équilibre</i>	150 000
Amortissements	200 166	Amortissements	99 153
Virement			
Total	280 810	Total	280 810
Investissement			
Dépenses réelles	101 013	Recettes réelles	0
<i>dont programme pluriannuel</i>	0	<i>Emprunt</i>	0
<i>dont équipements et études hors programme</i>	101 013		
Amortissements	99 153	Amortissements	200 166
		Virement	
Total	200 166	Total	200 166

BUDGET ANNEXE CAMPING HALTE FLUVIALE		
Mouvements réels	BP 2025	BP 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	79 910	80 644
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	174 776	181 657
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	94 866	101 013
Taux d'épargne brute	54,28%	55,61%
CAPITAL DE LA DETTE		
EPARGNE NETTE (hors excédents)	94 866	101 013
Taux d'épargne nette	54,28%	55,61%
Encours de la dette au 1er janvier		
Capacité de désendettement		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	115 000	101 013
REMBOURSEMENT DU CAPITAL		0
TOTAL	115 000	101 013
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	0
RECETTES D'EMPRUNT	20 134	
TOTAL	20 134	0
Total recettes réelles	194 910	181 657
Total dépenses réelles	194 910	181 657
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	194 019	200 166
RECETTES D'ORDRE Investissement virement		
DEPENSES D'ORDRE Investissement	99 153	99 153
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	194 019	200 166
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement		
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement	99 153	99 153
TOTAL RECETTES	488 082	480 976
TOTAL DEPENSES	488 082	480 976
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	214 153	200 166
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	214 153	200 166
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	273 929	280 810
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	273 929	280 810

F. Le budget Gestion des déchets

L'ouverture de ce budget annexe a fait l'objet d'une délibération le 24 novembre 2015 avec l'affirmation de la volonté d'identifier plus précisément les charges et produits liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères au-delà de l'annexe budgétaire obligatoire et d'une simple comptabilité analytique.

Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T



L'effort se poursuit en 2026 pour réduire encore les tonnages et neutraliser l'augmentation de la TGAP qui s'élèvera en 2026 (PLF 2026) à 69 € HT la tonne, contre 65 € en 2025.

Dans le cadre du marché global de performance attribué à Suez qui est entré en vigueur le 1er janvier 2026, l'objectif est d'améliorer la gestion des déchets en dirigeant chaque type de déchet vers la filière appropriée. Ce marché intègre non seulement la collecte des déchets, mais aussi des actions de prévention et de sensibilisation pour réduire le tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et augmenter les tonnages des autres flux de déchets.

Les objectifs de nouveau mode de gestion basé sur la performance ont été définis ensemble, avec une rémunération fixe et une possibilité de bonus/malus selon les résultats atteints. Le contrat court sur 6 ans, avec une possible prolongation de 2 ans. D'ici 2033, il vise à augmenter le tri (+14 %), la collecte du verre (+37,5 %) et des biodéchets (+17 kg/an/habitant), tout en réduisant les ordures ménagères (-25 %).

- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 255 490€ par rapport au BP 2025 soit +1,40%, compte tenu principalement :
 - de la hausse TGAP, malgré la baisse des tonnages escomptés (-1000 tonnes en OMR et -800 tonnes en encombrants).
 - avec la mise en service du nouveau centre de tri, il n'y aura plus de frais de transports (674 720€ en 2025), mais le transport de la collecte sélective de Sedan vers Charleville reprend
 - à ce stade, les dépenses de personnel sont en baisse de 295 717 €,
 - compte tenu de l'externalisation de 7 agents (prévention et régie des bacs) avec le marché de performance, qui entraîne une diminution des charges de personnel directes de – 318 792€ et une augmentation des prestations de 334 000€ incluant la régie des bacs, la prévention et la communication
 - mais intègrent dès le budget primitif le remboursement au budget général pour les personnels support (300 000 € contre 275 000 € au BP 2025)
 - La TVA est estimée au taux de 5,5% pour tous les postes de traitement et de collecte
 - les autres postes de dépense sont donc évalués au plus juste, au vu des réalisations 2025

- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 19 415 410€, en hausse de +1,26% par rapport au BP 2025, compte tenu principalement :
 - la TEOM : 14 332 410 € soit +169 054 € compte tenu de la revalorisation des bases à 0,8%
 - la redevance spéciale d'enlèvement des ordures : 2 010 000€ (soit + 10 000 € par rapport au BP 2025),
 - les participations (soutien tonne triée...) : 2 100 000 € (soit + 900 000 € par rapport au BP 2025), pour tenir compte des réalisations prévisionnelles 2025 et de la nouvelle convention CITEO (+191 000€ estimés)
 - les ventes de matières sont identiques au BP 2025 : 900 000 €
- Les dépenses d'investissement à hauteur de 1 980 888€ (-3,2% par rapport au BP 2025) permettront notamment :
 - Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 1,25M€ pour le programme Bio déchets et conteneurisation :

Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4 à N+8
AP-2026- 01 - Bio déchets et conteneurisation	7003							
BP 2026		1 245 000		756 000	249 000	120 000	120 000	
Situation après BP 2026		1 245 000	0	756 000	249 000	120 000	120 000	0

- La finalisation des travaux pour l'extension de la déchèterie de Glaire pour 300 779 €,
- 47 185 € pour la réhabilitation bâtementaire des déchetteries,
- La création des P.A.V enterrés, semi-enterrés ou aériens verres et autres équipements de tris : 400 000 €,
- Bennes et autres matériels pour les déchèteries 125 000€,
- 95 000€ pour la mise en conformité des eaux usées des déchèteries et la mise en place de conteneur ressourcerie,
- 25 500€ pour les équipements des matériels de transport,

La situation globale des investissements figure ci-dessous :

Budget Déchets - Numéro /libellé AP	Opération	Montant AP	Autorisation proposée BP 2026	Total AP	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs 2025)	mandaté CA prévisionnel 2025	BP 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 2027	Restes à financer de l'exercice N+2 2028	Restes à financer de l'exercice N+3 2029	Restes à financer de l'exercice N+4 2030	Restes à financer de l'exercice N+5 2031	Restes à financer de l'exercice N+6 2032	Restes à financer de l'exercice après N+7 2032
AP-2022- 01 - Extension Déchèterie de Glaire	7001	1 745 000	21 500	1 766 500	1 047 555	418 165	300 780							
AP-2024- 01 - Maintenance bâtementaire	7095	2 645 500		2 645 500	44 519	30 054	47 185	530 000	530 000	530 000	450 927	482 815		
AP-2024- 02 - Déploiement du compostage	7002	2 500 000	-2 284 311	215 689	202 542	13 147								
AP-2026- 01 - Bio déchets et conteneurisation	7003		1 245 000	1 245 000			756 000	249 000	120 000	120 000				
Total AP		6 890 500	-1 017 811	5 872 689	1 294 616	461 366	1 103 965	779 000	650 000	650 000	450 927	482 815	0	0
Investissement hors AP						542 735	737 874							
Total Investissement						1 004 102	1 841 839							

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2026 à 139 050 €

- Les recettes d'investissement sont constituées d'un reliquat du FCTVA 2025 (60 000€), cessions véhicules (23 880€) et du recours à l'emprunt (932 008€)

BUDGET ANNEXE DECHETS		
Mouvements réels	BP 2025	BP 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 194 920	18 450 410
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 174 565	19 415 410
EPARGNE BRUTE (hors excédents)	979 645	965 000
Taux d'épargne brute	5,11%	4,97%
CAPITAL DE LA DETTE	153 871	139 050
EPARGNE NETTE (hors excédents)	825 774	825 950
Taux d'épargne nette	4,31%	4,25%
Encours de la dette au 1er janvier	1 938 959	1 785 089
Capacité de désendettement	1,98	1,85
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 892 645	1 841 838
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	153 871	139 050
TOTAL	2 046 516	1 980 888
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	291 463	83 880
RECETTES D'EMPRUNT	775 408	932 008
TOTAL	1 066 871	1 015 888
Total recettes réelles	20 241 436	20 431 298
Total dépenses réelles	20 241 436	20 431 298
Mouvements d'ordre		
RECETTES D'ORDRE Investissement	979 645	965 000
RECETTES D'ORDRE Investissement virement		
DEPENSES D'ORDRE Investissement		
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement	979 645	965 000
DEPENSES D'ORDRE Fonctionnement virement		
RECETTES D'ORDRE Fonctionnement		
TOTAL RECETTES	21 221 081	21 396 298
TOTAL DEPENSES	21 221 081	21 396 298
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 046 516	1 980 888
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 046 516	1 980 888
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 174 565	19 415 410
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 174 565	19 415 410

G. Le budget Centre de santé

Ardenne Métropole s'est dotée de la compétence « politique, équipements et action d'intérêt communautaire en matière de santé » le 15 décembre 2015, afin de s'engager au service de ses habitants notamment par une politique volontariste en faveur de l'offre de soins.

La création d'un Centre de santé communautaire s'inscrit dans le cadre de cette compétence et il sera géré à travers un budget annexe dédié à cet effet. Celui-ci intégrera l'ensemble des charges et produits relatifs à l'activité du centre de santé, dont la refacturation de l'ensemble des moyens humains et matériels affectés ou mis à disposition par le budget principal, afin de permettre une identification du résultat.

Pour sa première année d'installation, ce nouveau budget annexe s'équilibre à hauteur de 259 980€ grâce à une subvention d'équilibre du budget général qui s'élève à 111 380€ en fonctionnement, et 92 600€ pour les investissements.

Des charges d'investissement sont nécessaires pour l'équipement en bureaux et de 5 cabinets médicaux.

Les charges de fonctionnement comprennent principalement les charges de personnel affecté par la collectivité pour 97 120€ soit 60% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent les salaires des médecins pour 0.5 ETP pendant 7 mois et les charges salariales de l'agent administratif pour 0.5 ETP sur 11 mois.

Les services extérieurs représentent 36% des dépenses de fonctionnement pour un montant de 60 260€. Ils sont constitués du loyer de la Maison des Spécialistes pour un montant de 45 000€ proratisés à l'espace occupé par le Centre de santé, qui sera défalqué du loyer de la Maison des Spécialistes antérieurement payé, dans sa globalité sur le budget général.

Sont également ajoutés, les frais pris en charge par Ardenne Métropole pendant la période transitoire avec le CHINA.

Les autres charges constituent les consommables (gants, compresses, médicament, fournitures...) pour un montant de 10 000€.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont constituées exclusivement par la rémunération des actes. Elles sont estimées à 30€ l'acte et à la réalisation de 4 actes par heure pour la période de juin à décembre.

Les recettes d'investissement se constituent d'une subvention d'équilibre du budget général. Une aide de l'Agence Régionale de Santé pour la création du Centre de Santé avec un plafond maximum de 50 000€ devrait être obtenue et viendra réduire la subvention d'équilibre du budget général.

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE BP 2026

DEPENSES		Fonctionnement		RECETTES	
Dépenses réelles	167 380	Recettes réelles	167 380		
<i>dont dépenses de personnel</i>	80 400	<i>dont consultations</i>	56 000		
<i>dont charges générales</i>	71 980	<i>dont subvention d'équilibre</i>	111 380		
<i>dont convention avec le CHINA</i>	15 000	<i>dont autres revenus</i>			
Amortissements		Amortissements			
Virement					
Total	167 380	Total	167 380		
		Investissement			
Dépenses réelles	92 600	Recettes réelles	92 600		
<i>dont programme pluriannuel</i>	0	<i>dont subvention d'équilibre</i>	92 600		
<i>dont équipements (médicaux, mobiliers et informatiques)</i>	92 600	<i>dont emprunt</i>			
		<i>dont autres</i>			
dont capital dette		Amortissements			
		Virement			
Total	92 600	Total	92 600		

ANNEXE GENERALE – INFORMATION SUR LA DETTE GLOBALE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

- Les nouveaux emprunts contractés en 2025, après deux consultations :

Le solde des emprunts contractés en 2024 (1 000 000 €) pour le budget annexe Eau au taux fixe de 3,49% sur 20 ans avec la Banque Postale a été encaissé en août.

Après le vote du BP2025, une première consultation des établissements bancaires a été lancée pour capter les conditions les plus favorables possibles, dans un contexte de tension des taux et d'incertitude internationale. Quatre contrats à taux fixes et un contrat à taux variable ont été négociés :

Au Budget principal :

- deux « prêts environnemental et social » avec la Société Générale pour 2M€ au taux de 3,63% sur 20 ans, encaissés en juillet ; et 2M€ au taux variable sur Euribor 3 mois+0.60% sur 20 ans, mobilisés en novembre.
- un « prêt cohésion sociale » afin de financer la Maison des internes avec Arkéa, pour 2M€, sur 20 ans et au taux fixe de 3,68%, intégralement perçu en août.

Au Budget Assainissement :

- un « prêt vert » avec la Banque Postale, pour 3M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,50 % et encaissés en juillet.

Au Budget Eau :

- un « prêt vert » avec la Banque Postale, pour 2M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,50 % et encaissés en juillet.

Une seconde consultation a été lancée en octobre 2025. Trois contrats ont été conclus avec la Banque Populaire pour un capital total de 7M€ au taux fixe de 3,61% sur 20 ans, dont 4M€ ont été mobilisés en décembre :

Au Budget principal : 3M€, dont 2M€ perçus en décembre

Au Budget Assainissement : 1.4M€ dont 1M€ perçu en décembre

Au Budget Eau : 2.6 M€ dont 1M€ perçu en décembre

- L'annuité et le solde d'endettement :

Exercice 2025	Budget général	Budget annexe transports	Budget annexe eau	Budget annexe assainissement	Budget annexe déchets	Total
Capital remboursé	4 413 131	186 291	903 844	2 255 775	153 870	7 912 911
Intérêts (hors ICNE)	1 386 066	16 527	295 789	1 020 774	38 571	2 757 727
Emprunts mobilisés	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	0	16 000 000
Solde endettement	3 586 869	-186 291	3 096 156	1 744 225	-153 870	8 087 089

- L'encours de dette

Encours au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget général	29 998 315	33 189 214	31 853 133	33 641 744	35 453 079	36 931 161	43 195 748	51 526 195	52 623 691	53 050 174	57 025 110	60 611 979
Budget annexe transports	0	515 000	978 500	1 909 833	1 791 167	1 672 500	2 154 938	2 036 272	1 857 494	1 671 203	1 484 912	1 298 622
Budget annexe eau	5 843 224	5 335 948	4 857 024	6 350 099	6 712 148	7 409 533	8 895 779	9 310 196	11 601 726	11 838 248	13 039 843	16 135 999
Budget annexe assainissement	27 840 882	27 487 520	26 114 611	28 546 393	29 120 148	30 857 478	29 173 805	31 023 517	30 670 338	30 703 458	33 472 056	35 216 281
Budget annexe déchets	0	0	1 716 804	1 469 340	1 218 765	964 980	777 532	688 381	1 098 039	1 474 736	1 938 959	1 785 089
Total	63 682 421	66 527 682	65 520 072	71 917 409	74 295 307	77 835 652	84 197 802	94 584 561	97 851 288	98 737 819	106 960 881	115 047 970

Index de taux

Index	Nb	Encours au 01/01/2026	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	146	96 250 391,06	83,66%	9 814 997,03	84,04%
LIVRETA	13	8 552 562,52	7,43%	938 729,61	8,04%
EURIBOR03M	5	8 442 888,39	7,34%	734 808,01	6,29%
STRUCTURES	2	1 583 320,95	1,38%	156 329,08	1,34%
EURIBOR 12M	2	15 105,23	0,13%	19 734,96	0,17%
TEC5	2	67 750,86	0,06%	15 034,93	0,13%
TOTAL	170	115 047 970,01		11 679 633,62	

Charte Gissler

Catégorie	Encours au 01/01/2026	%
1-A	113 464 649,06	98,62%
1-E	1 583 320,95	1,38%
TOTAL	115 047 970,01	100 %

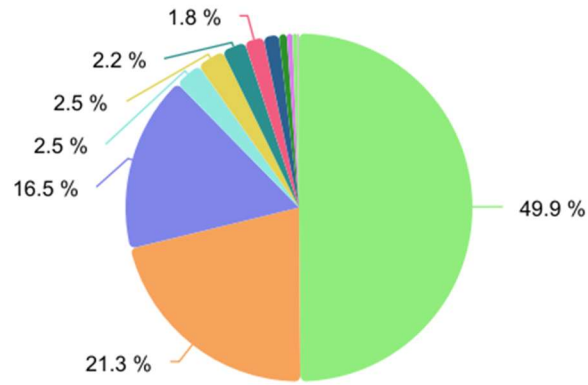
Détail des taux fixes structurés

Budget/Banque	N° fiche	Taux constaté au 01/01/2025	Gissler	Taux plafond	encours au 1er janvier
Eau /Sté de Fin Local	E021	4,17%	1-E	4,17+5*(Euribor 12 mois-6,25)	85 238,75 €
Assainissement/Sté de Fin Local	A082	4,17%	1-E	4,17+5*(Euribor 12 mois-6,25)	1 498 082,20 €

Types de Taux

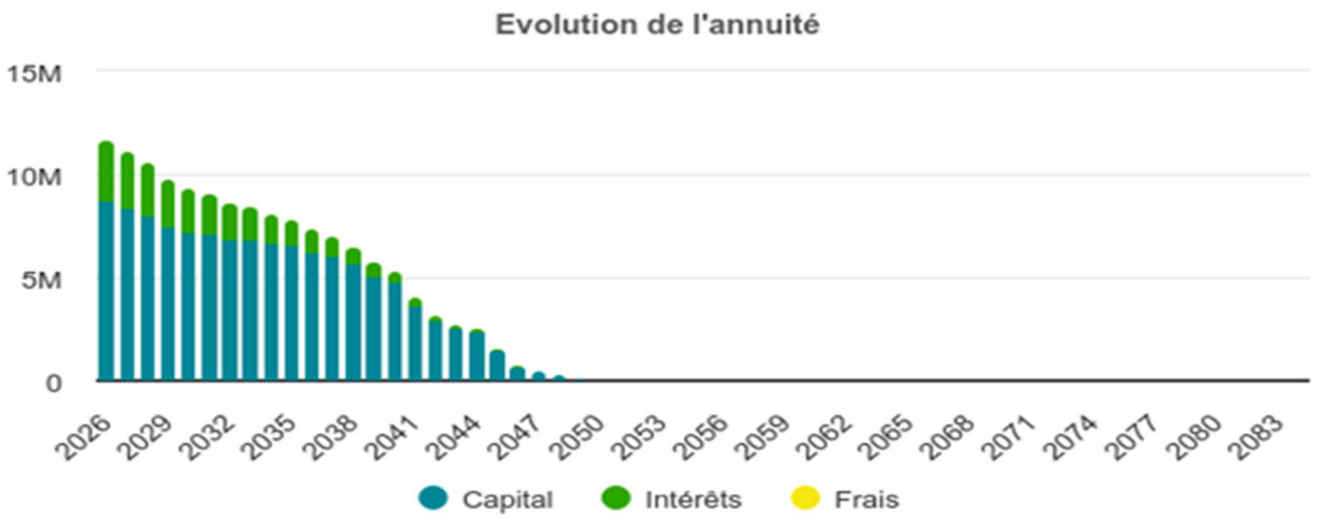
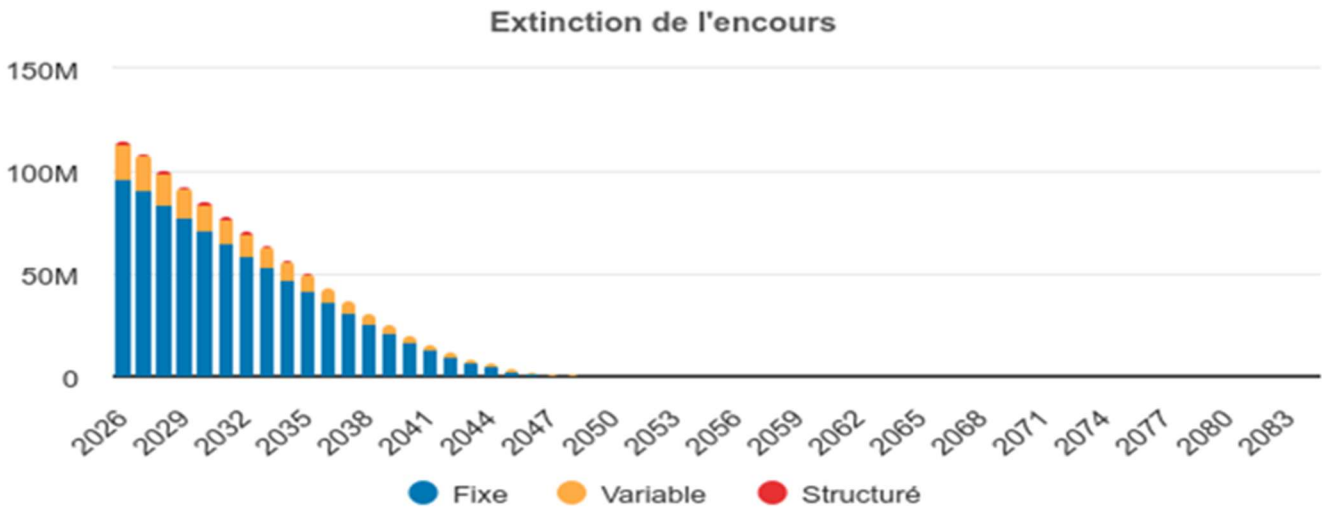
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	96 250 391,06	17 214 258,00	1 583 320,95	115 047 970,01
%	83,66%	14,96%	1,38%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 6 mois	10 ans, 2 mois	7 ans, 6 mois	8 ans, 8 mois
Duration	7 ans, 5 mois	9 ans	6 ans, 4 mois	7 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	146	22	2	170
Taux actuariel	2,59%	2,64%	4,23%	2,62%
Taux actuariel après couverture	2,59%	2,64%	4,23%	2,62%

Pénalités de sortie



Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Indemnité actuarielle	45	50,45	58 039 084,39
Aucune pénalité paramétrée	93	21,57	24 8114 15,89
Valorisation	12	16,64	19 141348,72
3 % sur capital restant dû	1	2,57	2 960 000,00
0.35% du capital résiduel * durée résiduelle en année	3	2,57	2 956 499,95
3% sur capital remboursé par anticipation	2	2,22	2 557 167,75
0.25% du capital résiduel * durée résiduelle en année	1	1,80	2 068 500,00
Indemnité proposée	2	1,46	1675 000,00
5% du capital remboursé par anticipation	1	0,73	842 909,36
6 mois d'intérêts sur capital remboursé par anticipation	1	0,53	609 517,37
1% sur capital remboursé par anticipation	4	0,47	535 771,13
Variation TEC 10 + Indemnité gestion 2 mois	2	0,07	79 990,69
Sans Indemnité	2	0,07	82 156,11
TOTAL			115 047 970,01

- Le profil d'extinction de la dette



ANNEXE GENERALE – FISCALITE ET DOTATIONS

PRINCIPALES RECETTES		Produit 2014 (1386 RC)	Produit 2015 (1386 RC)	Produit 2016 (1386 RC)	Produit 2017 (1386 RC)	Produit 2018 (1386 RC)	Produit 2019 (1386 RC)	Produit 2020 (1386 RC)	Produit 2021 (1386 RC)	Produit 2022 (1386 RC)	Produit 2023 (1386 RC)	Produit 2024 (1386 RC)	Produit 2025 (1386 RC)	Prévisionnel BP 2026	Evolution 2025/2026
Articles M57	Impôts ménage														
73111	TH	14 611 916	15 224 919	14 788 103	14 910 011	15 019 893	15 312 615	15 404 489	529 196	517 059	765 350	621 393	354 542	354 975	0,12%
7351	Fraction de TVA								16 622 002	18 286 337	18 582 488	18 744 813	18 795 148	18 795 148	0,00%
73111	TFB	1 791 954	1 723 503	1 724 026	1 741 457	1 775 486	1 809 538	1 853 219	1 739 421	1 795 646	1 909 443	1 993 722	2 046 928	2 073 306	1,29%
73111	TFNB	55 336	56 109	56 840	56 845	58 076	59 848	61 679	62 267	65 054	70 025	73 486	66 423	68 816	3,60%
73111	TAFNB	89 292	91 358	91 477	90 195	93 015	94 170	98 806	98 660	103 531	109 676	115 711	118 701	116 382	-1,95%
		16 548 498	17 095 889	16 660 446	16 798 508	16 946 470	17 276 171	17 418 193	19 051 546	20 767 627	21 436 982	21 549 125	21 381 742	21 408 627	0,13%
	Fiscalité professionnelle														
73111	CFE	10 099 155	10 115 149	9 937 853	9 822 044	9 900 053	9 798 991	10 109 196	7 417 979	8 054 444	8 620 598	9 110 726	9 330 431	9 377 631	0,51%
7352	Fraction de TVA (compens° CVAE)	5 943 696	5 553 066	6 058 647	6 207 019	6 038 689	6 373 849	6 384 748	6 107 124	5 959 016	6 626 989	6 604 049	6 790 112	6 790 112	0,00%
73113	TASCOM	1 845 780	1 937 438	1 878 554	2 663 844	1 916 755	1 892 035	1 929 977	1 871 657	2 036 805	2 277 246	2 261 139	2 133 411	2 176 506	2,02%
73114	IFER	516 133	540 919	538 069	568 772	529 750	552 405	571 237	614 737	648 349	685 512	719 942	785 490	832 934	6,04%
		18 404 764	18 146 572	18 413 123	19 261 679	18 385 247	18 617 280	18 995 158	16 011 497	16 698 614	18 210 345	18 695 856	19 039 444	19 177 183	0,72%
	Autres fiscalités														
73114	Rôles supplémentaires	445													
7318	Rôles supplémentaires	496 911	321 114	273 635	175 718	326 070	236 507	147 395	354 890	256 498	105 328	91 505	80 616		-100,00%
73111	Solde versement 13eme mois	37 432	20 339	22 403	19 971	22 706	43 603	20 882							
73136	Taxe GEMAPI dont rôles complémentaires										750 000	751 182	751 121	750 000	-0,15%
731721	Taxe de séjour	83 234	141 851	160 284	143 010	160 178	156 591	74 621	140 188	175 510	273 100	283 648	270 000	280 000	3,70%
	Total fiscalité	35 571 284	35 725 765	35 529 891	36 398 886	35 840 671	36 330 152	36 656 249	35 558 121	37 898 249	40 775 755	41 371 316	41 522 923	41 615 810	0,22%
73951	TVAN-1 - fraction TH											-163 370	50 335		
73952	TVAN-1 - fraction CVAE											-57 895	16 239		
73928	DILICO														
	Total fiscalité "nette"											41 150 051	41 589 497	41 615 810	
	Dotations														
74832	Pertes de bases d'imposition	13 285	17 000	28 425	13 022	14 304		178 451	2 958 907	3 052 009	3 279 686	3 450 067	3 540 325	2 966 752	-16,20%
748312	DCRTP	154 460	154 460	154 460	154 460	154 460	154 460	117 764	117 764	117 764	117 764	101 071	0	0	0,00%
748314	Dotation unique TP	144 989	95 790	81 237	25 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
748311	compensation CET – CVAE	3 866	3 539	3 864	5 098	4 212	16 1018	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
74833	compensation TF	9 329	10 547	16 937	15 454	15 375	16 505	16 383	149 957	155 235	167 267	182 639	178 531	179 084	0,31%
74834	compensation "recentrage" THRS -LF 2025												57 109	57 109	0,00%
74835	compensation TH	1 087 658	1 236 022	987 526	1 388 482	1 446 905	1 520 096	1 606 420						0	
	Total Compensations Fiscalité	1 413 587	1 517 358	1 272 449	1 601 799	1 635 256	1 852 079	1 919 018	3 226 628	3 325 008	3 564 717	3 733 777	3 775 965	3 202 945	-15,18%
732221	FPIC	711 314	1 086 626	1 099 021	1 014 132	1 510 149	1 461 945	1 485 904	1 551 105	2 030 493	1 548 683	1 518 831	1 444 258	1 372 045	-5,00%
74836	FDPTP	1 425 215	871 502	809 439	728 495	728 495	582 796	553 656	498 290	448 461	403 615	378 623	377 106	375 000	-0,56%
741124/6	DGF	13 266 949	12 935 730	11 367 475	10 633 631	11 644 559	11 406 405	11 213 881	11 061 129	10 906 175	10 864 095	10 756 642	10 501 269	10 182 000	-3,04%
73211	Attribution de compensation négative				165 371	364 804	9 868	379 565	469 702	633 009	999 946	360 862	381 555	388 745	1,88%
	DOTATIONS + FISCALITE Budget général	52 388 349	52 136 981	50 078 275	50 542 314	51 723 934	51 643 245	52 208 273	52 364 975	55 241 395	58 156 811	58 120 051	58 003 076	57 136 545	-1,49%
73133	TEOM dont rôles supplémentaires/ complémentaires	11 519 517	11 621 978	11 699 132	11 808 491	11 957 124	11 853 506	12 042 277	12 114 411	12 534 951	13 340 269	13 868 049	14 163 356	14 332 410	1,19%
734	Versement mobilités	4 663 485	5 199 097	5 626 548	6 609 922	7 424 351	7 466 474	7 240 118	7 475 887	8 068 815	8 674 358	9 828 124	11 409 726	11 280 000	-1,14%
	Total fiscalité (budget principal - budgets annexes)+dotations	68 571 351	68 958 056	67 403 955	68 960 727	71 105 409	70 963 225	71 490 668	71 955 273	75 845 161	80 171 438	81 816 224	83 576 158	82 748 955	-0,99%

ANNEXE GENERALE – BUDGETS CONSOLIDES (Y COMPRIS FLUX CROISES)

Par comparaison au BP 2025, l'épargne brute tous budgets confondus était de 14,04 M€ et la capacité de désendettement de 7,62 années.

Réel / Ordre	Chapitre	01 - BUDGET PRINCIPAL	02 - TRANSPORT	03-EAU	04- ASSAINISSEMENT	05- ZONES D'ACTIVITES	06- CAMPING HALTE FLUVIALE	07- GESTION DES DECHETS	08-CENTRE DE SANTE	Total général
R	002 Résultat de fonctionnement									0
	011 Charges à caractère général	8 114 358	2 900 929	5 438 635	6 594 372	820 872	80 644	14 583 450	79 720	38 612 980
	012 Charges de personnel	19 333 019	350 000	5 010 095	2 023 141			2 877 729	80 400	29 674 384
	014 Atténuations de produits	15 074 284	5 000	2 280 000						17 359 284
	65 Charges de gestion courante	12 258 217	10 823 917	96 201	151 500	1		944 900	7 260	24 281 996
	66 Charges financières	1 437 037	14 133	417 074	1 021 035			39 459		2 928 738
	67 Charges exceptionnelles	10 000		10 000	10 000			4 872		34 872
	68 Dotations									0
	Total dépenses réelles de fonctionnement	56 226 915	14 093 979	13 252 005	9 800 048	820 873	80 644	18 450 410	167 380	112 892 254
E	023 Virement	4 823 980	1 239 430	20 533	217 677					6 301 620
	042 Transfert entre sections	3 321 088	858 778	2 940 000	3 650 000	820 873	200 166	965 000		12 755 905
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	64 371 983	16 192 187	16 212 538	13 667 725	1 641 746	280 810	19 415 410	167 380	131 949 779
R	001 Résultat d'investissement									0
	020 Dépenses imprévues									0
	10 Dotations, fonds divers et réserves									0
	16 Emprunts et dettes assimilées	4 863 000	186 292	1 096 000	2 358 000	820 873		139 050		9 463 215
	20 Immobilisations incorporelles	1 165 100	35 226	193 500	587 263			39 000	6 000	2 026 089
	204 Subventions d'équipement	9 345 983								9 345 983
	21 Immobilisations corporelles	7 627 132	3 772 240	7 175 509	5 845 304		101 013	1 492 059	86 600	26 099 857
	23 Immobilisations en cours	9 817 894		744 000				310 779		10 872 673
	26 Immobilisations financières									0
	27 Autres Immobilisations financières	1 811 943								1 811 943
	45 opérations pour compte tiers	235 000								235 000
	Total dépenses réelles d'investissement	34 866 052	3 993 758	9 209 009	8 790 567	820 873	101 013	1 980 888	92 600	59 854 760
E	040 Transfert entre sections	2 083 286	189 576	160 000	450 000	820 873	99 153			3 802 888
I	041 Intérieur de la section	1 600 000								1 600 000
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	38 549 338	4 183 334	9 369 009	9 240 567	1 641 746	200 166	1 980 888	92 600	65 257 648
	TOTAL DEPENSES	102 921 321	20 375 521	25 581 547	22 908 292	3 283 492	480 976	21 396 298	259 980	197 207 427
R	002 Résultat de fonctionnement									0
	013 Atténuation de charges	124 800		25 000	7 200			13 000		170 000
	70 Produit des services	3 306 670	1 980 565	15 735 496	13 048 525	676 646	0	2 970 000	56 000	37 773 902
	73 Impôts et taxes	27 346 050	11 280 000							38 626 050
	731 Fiscalité locale	16 030 550						14 332 410		30 362 960
	74 Dotations et participations	14 469 207	2 418 779	243 042			150 000	2 100 000		19 381 028
	75 Produits de gestion courante	1 011 420	323 267	49 000	162 000	144 227	31 657		111 380	1 832 951
	76 Produits financiers									0
	77 Produits exceptionnels									0
	78 Reprises sur provisions									0
	Total recettes réelles de fonctionnement	62 288 697	16 002 611	16 052 538	13 217 725	820 873	181 657	19 415 410	167 380	128 146 891
E	42 Transfert entre sections	2 083 286	189 576	160 000	450 000	820 873	99 153			3 802 888
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	64 371 983	16 192 187	16 212 538	13 667 725	1 641 746	280 810	19 415 410	167 380	131 949 779
	<i>dont sub vention d'équilibre</i>									0
R	001 Résultat d'investissement									0
	024 Produit des cessions							23 880		23 880
	10 Dotations, fonds divers et réserves	250 000						60 000		310 000
	13 Subventions d'investissement	12 813 543	876 313	477 066	396 073				92 600	14 655 595
	16 Emprunts et dettes assimilées	15 400 629	1 208 813	5 931 410	4 976 817	820 873		932 008		29 270 550
	21 Immobilisations corporelles									0
	23 Immobilisations en cours	340 098								340 098
	26 participations									0
	27 Immobilisations financières									0
	45 opérations pour compte tiers									0
	Total recettes réelles d'investissement	28 804 270	2 085 126	6 408 476	5 372 890	820 873	0	1 015 888	92 600	44 600 123
E	021 Virement	4 823 980	1 239 430	20 533	217 677			0		6 301 620
	040 Transfert entre sections	3 321 088	858 778	2 940 000	3 650 000	820 873	200 166	965 000		12 755 905
I	041 Intérieur de la section	1 600 000								1 600 000
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	38 549 338	4 183 334	9 369 009	9 240 567	1 641 746	200 166	1 980 888	92 600	65 257 648
	TOTAL RECETTES	102 921 321	20 375 521	25 581 547	22 908 292	3 283 492	480 976	21 396 298	259 980	197 207 427
	RESULTAT DE CLOTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Epargne brute	6 061 782	1 908 632	2 800 533	3 417 677	0	101 013	965 000	0	15 254 637
	Epargne nette	1 198 782	1 722 340	1 704 533	1 059 677	-820 873	101 013	825 950	0	5 791 422
	Investissement hors dette	30 003 052	3 807 466	8 113 009	6 432 567		101 013	1 841 838	92 600	50 391 545
	Solde endettement prévisionnel (recettes emprunt-dépenses emprunt)	10 537 629	1 022 521	4 835 410	2 618 817			792 958	0	19 807 335
	Encours au 1er janvier	60 611 979	1 298 622	16 135 999	35 216 281			1 785 089		115 047 970
	Capacité désendettement au 1er janvier	10,00	0,68	5,76	10,30			1,85		7,54